COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies
en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2021

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS











26110 Nyons – www.cc-bdp.fr

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC
Au siège social à Nyons
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h
Sur rendez-vous en dehors de ces horaires

À l'antenne de Buis-les-Baronnies
Permanences uniquement sur rendez-vous
du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social
170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies
Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



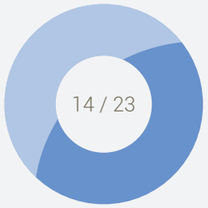
PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- L'organisation territoriale des Baronnies
- Les membres du Comité exécutif



La CCBDP

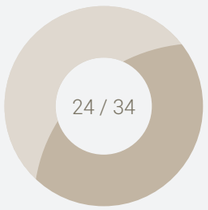
- Le territoire
- La gouvernance
- Les missions
- Les partenaires territoriaux locaux



COMMISSION PERMANENTE

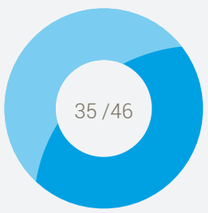
- Fonctionnement interne (RH)
- Finances
- Communication

Les actions par commission



AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

- SCoT Rhône Provence Baronnies
- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Mobilités
- Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH
- Architecte conseiller / Habitat
- Programme d'Intérêt Général- PIG



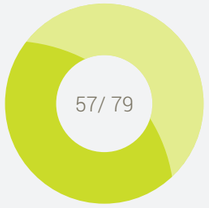
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Conférence des maires / Projet de Territoire
- Comités territoriaux
- Convention Ruralité
- Maisons France Services
- Mutualisation
- Classement des archives contemporaines
- Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Déploiement de la fibre optique
- Activités de Pleine Nature



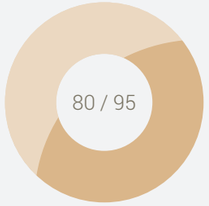
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
- Bilan FISAC
- Les mesures d'aides à l'économie : le Fonds Région Unie Auvergne-Rhône-Alpes
- Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE
- Agriculture
- Attractivité
- L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale



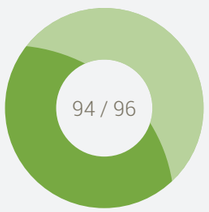
TECHNIQUE

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Voirie
- Zone de Revitalisation Rurale
- GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières
- Bilan du SPANC



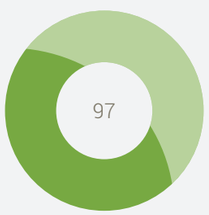
SOCIAL

- Petite Enfance
- Service Enfance – Jeunesse – Animation territoriale
- La Coordination Enfance Jeunesse
- La Compétence Enfance
- La Compétence Jeunesse
- Service Portage de repas / Territoire des Hautes Baronnies et Haute Ouvèze
- Transport



BILAN ET PERSPECTIVES

- par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



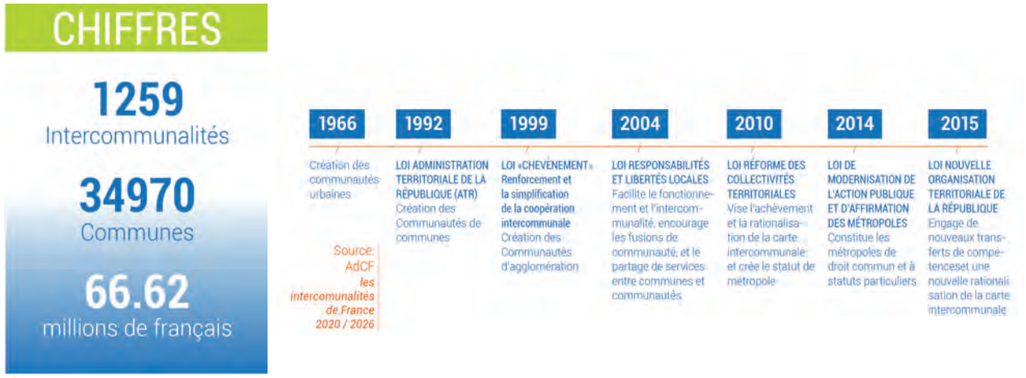
LISTE DES COMMUNES & MAIRES

Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité en France au 1er janvier 2020



L'intercommunalité, comment ça marche ?

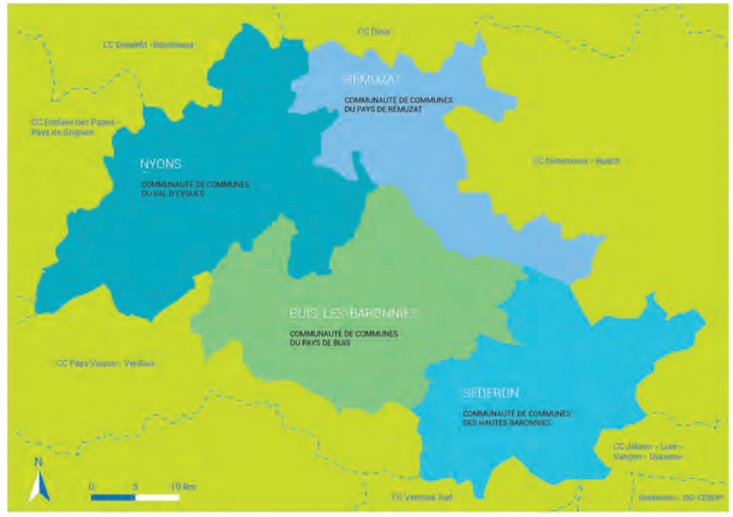
Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux.
Le Conseil communautaire vote toutes les décisions importantes. Il règle par délibérations ses affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de communes, vote les budgets et approuve les comptes. Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

L'organisation territoriale des Baronnies

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnies se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.**

La CCBDP est née le 1er janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017.

Les 4 Communautés de communes fusionnées



2020 : Une nouvelle mandature pour Thierry DAYRE

Le 15 juillet 2020 avait lieu à Saint Maurice-sur-Eygues les élections du nouveau Conseil communautaire 2020-2026 de la CCBDP. Les 97 élus municipaux des 67 communes du territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale étaient réunis à « l'Espace Maintenié » pour élire les membres des instances de gouvernance de l'intercommunalité : le Président, les 15 Vice-Présidents et les 18 membres du Bureau.

Thierry DAYRE, Président de la CCBDP est entouré de 15 Vice-Président(e)s en charge des commissions thématiques. Ensemble, ils composent le Comité exécutif de la CCBDP



De gauche à droite ligne du bas : Christelle RUYSSCHAERT, Claude BAS, Stéphane DECONINCK, Michel GREGOIRE, Thierry DAYRE, Alain NICOLAS, Nadia MACIPE, Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSEN.
De gauche à droite ligne du haut : Jean GARCIA, Eric RICHARD, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Jean-Michel LAGET, Olivier SALIN, Christian CORNILLAC.

Le Comité exécutif de la CCBDP 2020-2026 et les 12 commissions thématiques



Thierry **DAYRE**

1er adjoint de la mairie de Nyons

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Chargé des questions de « Thermalisme et bien être »



Michel **GREGOIRE**

Maire de La Roche-sur-le-Buis

1er Vice-Président, membre de la Commission Permanente

Président délégué Conférence des maires
Relations avec les associations d'élus



Claude **BAS**

Maire de Verclause

2ème Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

VPT du Territoire du Pays de Rémuzat

En charge du projet Natura 2000



Alain **NICOLAS**

Maire de Vers-sur-Méouge

3èmeVice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

VPT du Territoire des Hautes Baronnies



Eric **RICHARD**

Maire de Aubres

4ème Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Val d'Eygues

Président de la Commission ***L*** :

- **Enfance Jeunesse**
- **Prévention Spécialisée**
- **Contrat Local de Santé** en binôme



Sébastien **BERNARD**

Maire de Buis-les-Baronnies

5ème Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Pays de Buis

Président de la Commission ***E*** :

- **Développement touristique**
- **Drôme Provençale**
- **Équipement sportif d'intérêt communautaire**
- **Culture**
- **Associations**



Jean-Jacques **MONPEYSSEN**

Conseiller Municipal de la mairie de Nyons

6ème Vice-Président
Président de la Commission ***D*** :

- **Economie**
- **Agriculture**
- **Artisanat**
- **Commerce**
- **ZAE**
- **Contrats et programmes de développement**



Christelle **RUYSSCHAERT**

Maire de Saint-Sauveur-Gouver-

7ème Vice-Présidente
Présidente de la Commission ***A*** :

- **SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial)
- **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial)
- **Transition écologique**
- **Mobilité**



Christian **CORNILLAC**

Maire de Mirabel-aux-Baronnies

8ème Vice-Président
Président de la Commission ***G*** :

- **Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés**
- **Aire d'accueil des gens du voyage**



Roland **PEYRON**

2ème adjoint de la mairie de Montauban-sur-Ouvèze

9ème Vice-Président
Président de la Commission ***C*** :

- **Activités et aménagements de Pleine Nature**
- **Mobilité douce**



Pascale **ROCHAS**

Conseillère Départementale

Conseillère municipale de la mairie de Buis-les-Baronnies

10ème Vice-Présidente
Présidente de la Commission ***K*** :

- **Politique territoriale Petite Enfance / Social**
- **Pilotage et coordination Maisons France services**
- **Contrat Territorial Global**
- **Contrat Local de Santé** en binôme



Jean **GARCIA**

Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

11ème Vice-Président
Président de la Commission ***J*** :

- **SPANC**
- **Assainissement**
- **Pluvial**
- **Eau**
- **Contrat ZRR** (Zone de Revitalisation Rurale)
  Agence de l'eau



Olivier **SALIN**

Maire de Rémuzat

12ème Vice-Président
Président de la Commission ***I*** :

- **Coordination et gestion GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- **Irrigation**

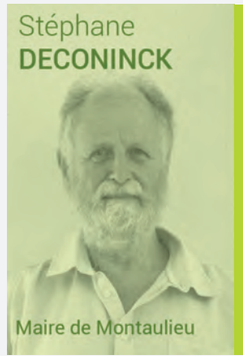


Jean-Michel **LAGET**

Maire de Chaudebonne

13ème Vice-Président
Président de la Commission ***B*** :

- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **PLH** (Programme Local de l'Habitat)
- **Architecture Conseil**
- **Archives**
- **ADS** (Autorisation des Droits des Sols)



Stéphane **DECONINCK**

Maire de Montaulieu

14ème Vice-Président
Président de la Commission ***H*** :

- **Voirie**
- **ADN** (Ardèche Drôme Numérique)



Nadia **MACIPE**

Conseillère municipale de Nyons

15ème Vice-Présidente, Rapporteure de la Commission Permanente

Présidente de la Commission ***F*** :

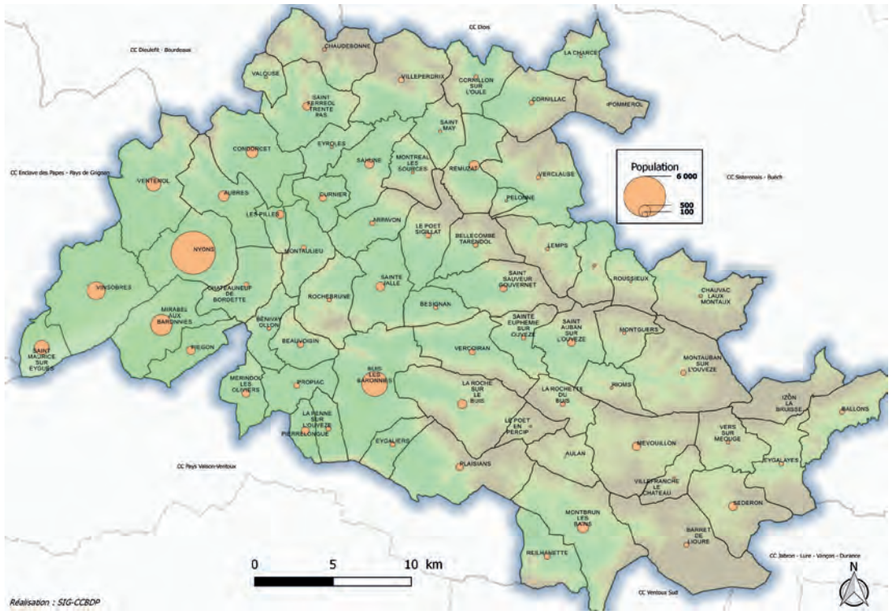
- **Mutualisation**
- **Administration Générale**
- **Ressources Humaines et Formation**

Présidente du CHSCT

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

Le territoire
La gouvernance
Les missions
Les partenaires territoriaux locaux

Le territoire



67 communes
1095 km²

21 660 habitants
(population INSEE 2016)

Densité : 19 hab/km²
(Moyenne Drôme : 46 hab/km²)

La gouvernance

4 COMITÉS TERRITORIAUX
4 comités d'élus représentants les 4 territoires des ex-Communautés de communes des Baronnies

COMMISSION PERMANENTE
Président
Les 5 1ers Vice-Présidents
Le Rapporteur du Budget

COMITÉ EXÉCUTIF
Président
15 Vice-Présidents qui président les commissions

BUREAU
Président
15 Vice-Présidents
18 membres complémentaires issus du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
97 membres
Président
Vice-présidents
Conseillers communautaires

12 COMMISSIONS THÉMATIQUES
Vice-Présidents et élus communautaires et municipaux

CONFÉRENCE DES MAIRES

Les missions

Défini par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06/09/2017, l'objet de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

• **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
• **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 :** création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
• **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,** dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
• **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
• **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

• **Politique du logement et cadre de vie.**
• **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
• **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

Au titre des compétences facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

• **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.
• En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
• La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies** dont elle est propriétaire.
• **Programmation et coordination des politiques** territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.
• **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
• **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

RAPPORT ANNUEL 2021
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

Les partenaires territoriaux

La Communauté de communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

▶ **Le Parc intervient en matière :**
• d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts…),
• de dynamique culturelle,
• d'éducation à l'environnement,
• d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières…)
• de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
• de promotion touristique,
• de gestion des risques naturels,
• d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé.

www.baronnies-provencales.fr

Le Pays Une Autre Provence

Le Pays Une autre Provence est une Association loi 1901 créée en 2000 reconnue par arrêté inter préfectoral en 2004. Son périmètre : CCBDP - C.C. Enclave des Papes Pays de Grignan – C.C. Drôme Sud Provence – C.C. Rhône Lez Provence.

▶ **L'objet de l'association est d'accompagner le développement du territoire selon les orientations de la charte de développement durable du Pays.**

Ces principaux outils sont les dispositifs territoriaux développés par les Régions et l'Europe, notamment le programme **Leader.** C'est parce que le territoire est organisé en Pays que ces dispositifs peuvent être mobilisés sur le territoire intercommunal.

www.paysuneautreprovence.com

Destination Drôme Provençale

« Destination Drôme Provençale » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.
L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.dromeprovencale.fr

COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)
Finances
Communication



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
Chargé des questions de « thermalisme et de bien-être »
1er adjoint à la Mairie de Nyons



Eric RICHARD

4e Vice-Président Territorial du Val d'Eygues
Président de la commission L
Maire d'Aubres



Michel GREGOIRE

1er Vice-Président Territorial
Président délégué Conférence des maires
Maire de La Roche-sur-le-Buis



Sébastien BERNARD

5e Vice-Président Territorial du Pays de Buis
Président de la Commission E
Maire de Buis-les-Baronnies



Claude BAS

2e Vice-Président Territorial du Pays de Rémuzat
En charge du projet Natura 2000
Maire de Verclause



Nadia MACIPE

15e Vice-Présidente, Rapporteure de la Commission Permanente
Présidente de la Commission F
Conseillère Municipale à la Mairie de Nyons



Alain NICOLAS

3e Vice-Président Territorial des Hautes Baronnies
Maire de Vers-sur-Méouge

Fonctionnement interne



Ressources Humaines

3 792 574,70 €
Budget du personnel

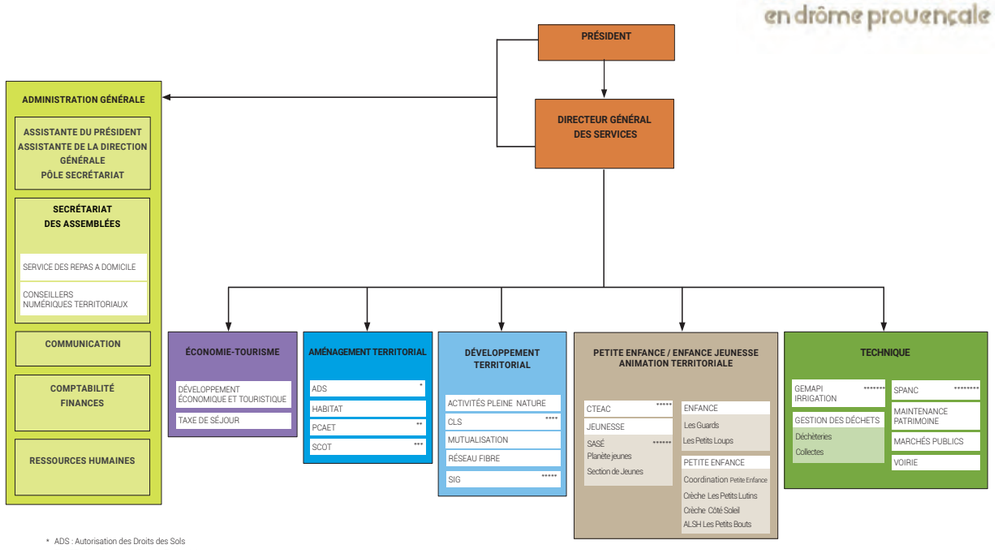
103 agents

65 % femmes
35 % hommes

40% contractuels
60 % titulaires

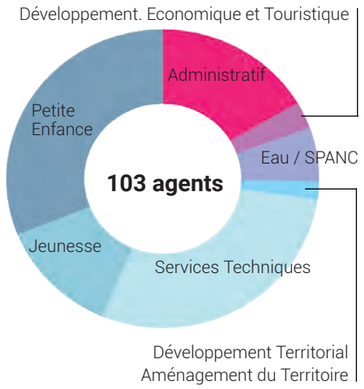
89,62 ETP
en moyenne sur l'année

ORGANISATION DES SERVICES
ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2026



* ADS : Autorisation des Droits des Sols
** PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
*** SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
**** CLS: Contrat Local de Santé
***** SIG : Système d'Information Géographique
****** CTEAC : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
******* SASÉ : Service d'Accompagnement Socio-Éducatif
******** GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
********* SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Fonctionnement interne



Au service des compétences territoriales, répartition des agents

- **Service Petite Enfance / Social : 32 agents** dont 1 coordinatrice Petite Enfance, 14 agents à la crèche « les Petits Lutins » de Nyons, 4 agents à l'accueil de loisirs « les P'tits Bouts » à Nyons et 10 agents à la crèche « Côté Soleil » de Mirabel-aux-Baronnies
- **Services Techniques :** 30 agents
- **Services administratifs :** 17 agents
- **Service Jeunesse :** 13 agents
- **Service développement territorial / aménagement du territoire :** 6 agents
- **Service développement économique et touristique :** 3 agents
- **Service Eau / SPANC :** 2 agents

Parmis les agents titulaires, nombre d'agents par catégorie : **Catégorie A** 12 — **Catégorie B** 5 — **Catégorie C** 45

Les actions 2021 du service RH

La crise sanitaire que nous connaissons depuis 2020 a continué d'impacter sur 2021 le service Ressources Humaines de la CCBDP : gestion de situations administratives variées et complexes, développement de nouvelles manières de travailler, protection de la santé et de la sécurité des agents sur leurs lieux de travail ...

Pour autant ce contexte n'a pas empêché la fonction Ressources Humaines de poursuivre sa structuration.

Un important travail de réorganisation a été mené dans plusieurs Pôles :

Petite Enfance – Enfance Jeunesse – Animation Territoriale : recrutement d'une nouvelle Responsable pour mener à bien la fusion de ce service ; renforcement du volet médiation culturelle avec le recrutement d'un contrat aidé ;

Aménagement territorial : développement des actions du service sur les thématiques Mobilité et Habitat par le recrutement d'une chargée de mission ;

Services Techniques : recrutement d'un nouveau Directeur pour structurer l'organisation interne ; renfort administratif notamment sur la partie gestion des ordures ménagères ;

Communication : arrivée d'une nouvelle Responsable ;

Pôle Economie et Tourisme : accueil d'un agent en apprentissage;

Accueil de 4 stagiaires entre avril et septembre 2021 ;

Accueil de 2 jeunes étudiants sur la période estivale pour réaliser les missions d'**Ambassadeurs du tri** et communiquer dans les lieux d'hébergement sur l'extension des consignes de tri ...

Pour mener à bien cet accompagnement auprès des services, de nouveaux outils ont été mis en place : refonte de l'organigramme général de la collectivité, aide au processus de recrutement, transversalité des formations. Tout particulièrement en 2021 la collectivité a établi ses Lignes Directrices de Gestion (LDG), obligation réglementaire qui vise à définir les enjeux et objectifs en matière de Ressources Humaines sur les prochaines années à venir.

Enfin, comme l'ont démontré ces deux dernières années, placer le dialogue social au cœur de l'organisation est primordial pour garantir la qualité des échanges et le fonctionnement de l'ensemble des services. L'animation des instances représentatives (CT et CHSCT) a permis d'accompagner la collectivité sur l'année dans ces différents changements.

Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2021

L'exercice budgétaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en sept budgets distincts à savoir le budget principal et six budgets annexes.

On distingue ainsi le budget principal (instruction budgétaire M14) et les budgets annexes suivants :

→| créés au 1er janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB, CCPR) :
- Budget annexe des Ordures Ménagères (instruction budgétaire M4)
- Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
- Budget annexe ZA (instruction budgétaire M14 – assujetti à la TVA)
- Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M14)
- Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 – assujetti à la TVA)

→| créé au 1er janvier 2019 suite au transfert au 1er janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés de communes :
- Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M14)

Budget principal – Compte administratif 2021

→| Conformément au code général des collectivités territoriales, le vote du compte administratif 2021 a été adopté en séance du 12 avril 2022. Ce vote a été précédé, au cours de la même séance, par l'approbation du compte de gestion 2021 établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nyons.

→| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
Compte administratif : **8 187 653,02 €**

→| RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Hors résultat reporté : **9 906 914,45 €**
Résultat reportable : **1 531 274,72 €**
Résultat de l'exercice : **3 250 536,15 €**
Affectation en réserve d'investissement : **805 563,86 €**
Reprise de l'excédent en fonctionnement au BP 2021 : **2 444 972,29 €**

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget général traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets du territoire du Val d'Eygues, financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence à compter du 1er janvier 2020,
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCoT et l'élaboration du Projet de territoire,
- L'Enfance et la Jeunesse avec notamment la prise en régie directe depuis le 1er janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies,
- La Petite Enfance avec la création au 1er décembre 2019 d'une micro crèche à Montbrun-les-Bains (Hautes Baronnies) en gestion déléguée à EOVI,
- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC,
- Le renouvellement de la Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle
- Le tourisme et le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'Office de Tourisme, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au Département de la Drôme,
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches par délégation, du relais d'assistance maternelle et du lieu d'accueil parents-enfants,
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies (SCoT) ou depuis 2020 le SYPP (transport et traitement des déchets),
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres.

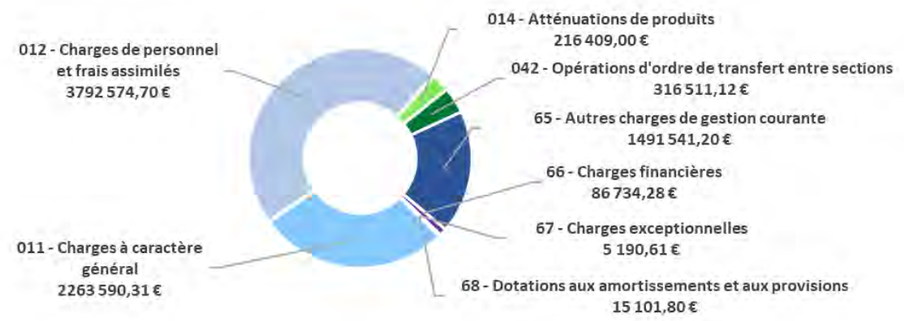
Finances

→| Chapitre 014 – atténuations de produits est alimenté par la contribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).
Il s'agit d'une atténuation de produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle.
La somme de 216 409 € a été prélevée et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu de la même réforme.

→| Chapitre 66 – Les charges financières
Correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année. Chapitre en augmentation par rapport à 2020 suite à l'encaissement en début d'exercice 2021 d'un emprunt destiné au financement de divers équipements.

→| Chapitre 042 – Les opérations d'ordre
Essentiellement constituées des dotations aux amortissements, ces opérations correspondent à un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

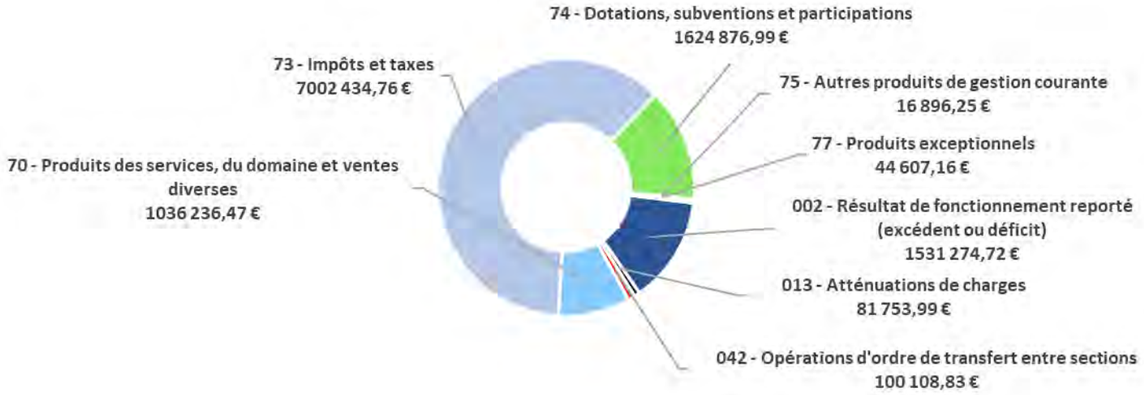
→| **Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable**



→| Total : 8 187 653,02 €

Finances

Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

Recettes 2021 : 9 906 914,45 €
Reprise de l'excédent 2020 : 1 531 271,72 €
Total : 11 438 189,17 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges de personnels

Il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité etc... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur SOFAXIS pour les agents du régime spécial. Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédiée au remplacement de ces agents.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y retrouve :
-la part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
-la facturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
-la refacturation du service ADS auprès des communes conventionnées,
-la revente de matériaux issus du service Déchets du territoire du Val d'Eygues,
-la refacturation du service de mutualisation (agents mis à disposition auprès des communes).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Concernant l'exercice 2021, les choix budgétaires opérés par la CCBDP en matière de fiscalité locale ont permis de sauvegarder une capacité d'autofinancement nette de 1.5 millions d'euros (contre 0.5 M€ en 2020).
En matière de gestion des déchets, TEOM et REOM ont dû être ajustées pour compenser la hausse de la TGAP selon un calendrier imposé par l'Etat.
Fortement impacté durant la crise sanitaire, le produit de la Taxe de séjour a retrouvé son niveau d'avant crise: 378 K€ en 2021 contre 379 K€ en 2019.
La Communauté de communes est bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 235 006 € (+6 628 € par rapport à 2020).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF et de la MSA (pour les crèches, les accueils de loisirs, le relais d'assistance maternelle et le lieu d'accueil pour enfants parents), ou du Département pour le service de prévention spécialisée et la politique d'animation de proximité. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire du Val d'Eygues. On note également l'encaissement de subventions de l'Etat liées à l'achat de masques et de subventions exceptionnelles de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'encaissement de la location du Gymnase Intercommunal situé à Buis-les-Baronnies par le collège Henri BARBUSSE et de la location du logement situé au quartier les Guards à Nyons.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens.



Finances

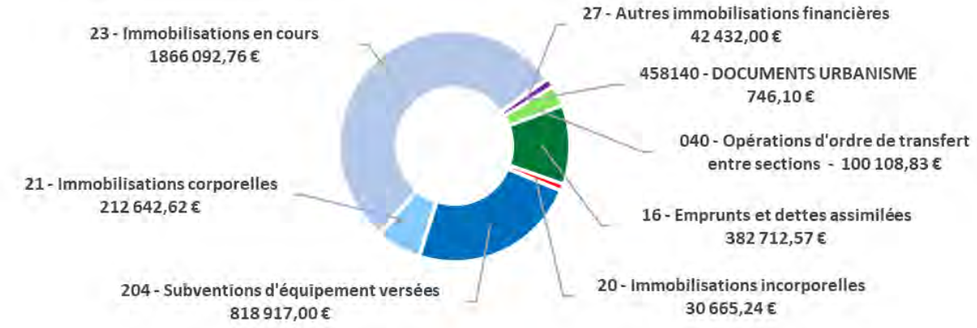
Investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
3 454 317,12 €

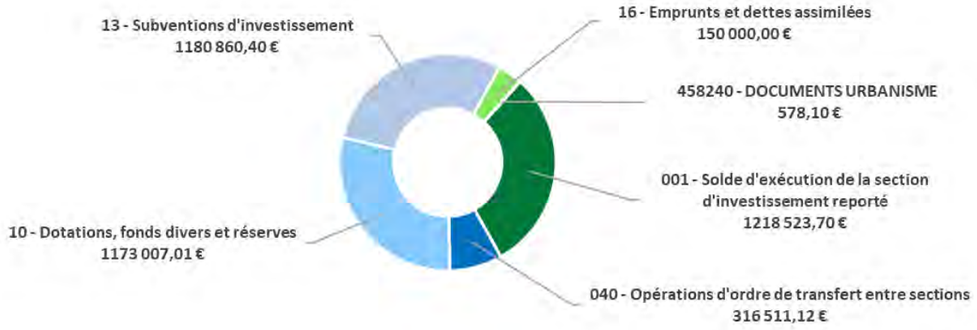
RECETTES D'INVESTISSEMENT
Hors résultat reporté : 2 820 956,63 €
Résultat reporté : 1 218 523,70 €
Résultat de l'exercice : 585 163,21 €
Virement prévu au BP 2020 : 1 227 267,92 €

La section d'investissement a été marquée par :
•la fin des travaux relatifs à la rénovation du local à archives de la CCBDP,
•le lancement des travaux sur l'antenne de Buis-les-Baronnies de la CCBDP ayant nécessité l'aménagement de locaux provisoires,
•les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire,
•la fourniture et la pose de Signalétique d'Information Locale (SIL) sur le territoire ainsi que la réalisation d'une étude SIL sur le Pays de Buis et sur les Hautes Baronnies,
•Diverses études, aménagements et acquisitions d'équipements tels que le remplacement de la tyrolienne de l'ALSH des Guards, l'acquisition de trois véhicules dont un destiné au portage de repas, l'achat de vélos à assistance électrique, de matériel informatique, de mobilier, de conteneurs à roulettes et de colonnes à verre ainsi que du matériel et de l'outillage destinés aux services techniques,
•L'encaissement d'un emprunt destiné au financement de divers équipements.

Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Finances

Les budgets annexes

Ordures ménagères

Le budget annexe Ordures Ménagères traduit financièrement une partie de la compétence «Gestion des déchets» des territoires du Pays de Buis-les-Baronnies, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies. Il a été marqué par l'acquisition d'un camion benne, de divers conteneurs ainsi que par la réalisation d'une étude géotechnique sur la déchèterie de Buis-les-Baronnies. Depuis le 1er janvier 2020 les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 286 005,36 €	1 314 817,76 €	270 314,70 €	244 814,73 €

SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est financé par la redevance SPANC ainsi que par des facturations en cas de vente ou de création. Ces recettes permettent de financer le personnel et les charges liées aux véhicules et fournitures affectées à ce service.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
94 021,11 €	107 000,00 €	0 €	2 813,85 €

GEMAPI

Crée au 1er janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière :
- Le Syndicat Mixe du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)
- Le Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
271 236,13 €	266 598,00 €	0 €	0 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget annexe ZA a enregistré l'acquisition-vente de trois parcelles en 2021 ainsi que l'installation d'une borne incendie sur la ZA du Plan d'Oriol. Des études topographiques ont également été menées sur les ZA de Nyons et de Buis-les-Baronnies

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
333 883,88 €	288 375,98 €	4 190,50 €	16 283,21 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution à l'usager et la participation de la Région. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
32 014,45 €	39 533,21 €	866,67 €	3 649,97 €

Portage de repas

Le service de repas à domicile est financé par la part transport payée par les usagers ainsi qu'une subvention du budget principal. A noter que le versement effectif de la subvention 2021 a été réalisé sur l'exercice 2022, une fois voté le budget de ce nouvel exercice comptable.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
24 598,82 €	3 386,20 €	0 €	0 €



Communication

La communication

13 000
exemplaires
du Magazine Intercommunal
diffusé 3 fois par an
en boîte aux lettres sur le territoire
de la CCBDP

Page Facebook CCBDP
1040 abonnés
55 publications

18 924
de visiteurs en 2021
sur le site web, dont 84 %
sont des nouveaux visiteurs

24
Communiqués de presse
destinés au quotidien Le Dauphiné
Libéré et à l'hebdomadaire La Tribune

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale mène des actions et des campagnes de communication destinées à informer, sensibiliser, valoriser son territoire et ses projets.
Le service communication accompagne les projets des différents services de la CCBDP en concevant certains supports de communication. Il diffuse également une information de proximité via ses différents outils institutionnels : site internet, magazine, réseaux sociaux...

LES PUBLICATIONS DU SERVICE COMMUNICATION DE L'ANNÉE 2021.

Le Magazine Intercommunal N° 7, N°8 et N° 9
3 magazines en 2021







Le Rapport d'Activités 2020
Un document annuel de 110 pages
imprimé en 500 exemplaires diffusés auprès des élus, des agents, des partenaires.
Décliné sous forme de diaporama à destination des conseils municipaux



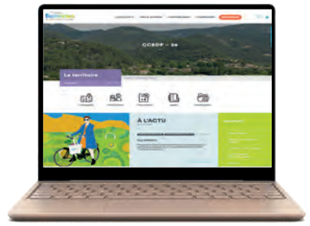
Différentes documentations selon les besoins des services de la CCBDP



Communication

MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA CCBDP

Le site internet www.cc-bdp.fr a fait peau neuve.
Son nouvel interface a été mis en ligne en Novembre 2021.
Doté d'un espace intranet qui permet aux élus communautaires de consulter les documents officiels.





PANNEAUX APN

De nouveaux panneaux concernant les APN ont été créés par le service communication et fixés sur les sentiers.







PROGRAMMES PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Le service Communication édite tout au long de l'année, les programmes du service petite enfance, enfance jeunesse.

DE NOUVEAUX SUPPORTS POUR COMMUNIQUER EN INTERNE

La newsletter "Hebdo News" (en complément de la lettre Interne envoyée par courrier 3 fois par an à l'ensemble des agents de la CCBDP) a été lancée en septembre et diffusée de manière numérique toutes les semaines à l'ensemble des agents de la CCBDP ayant une adresse mail.
Elle leur permet de retrouver les informations essentielles de la semaine à venir.

Perspectives 2022

- Mise en place d'un Comité de Pilotage concernant la Communication interne
- Création d'une Newsletter à destination des élus communautaires
- Plan de communication sur la mobilité en lien avec le PCAET
- Réalisation d'un trombinoscope des élus communautaires

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :
SCoT-PLUI – Plan Climat Air Energie Territorialisé – Transition Ecologique – Transport

Commission B1 :
Politique du logement et du cadre de vie – PLH – Architecture Conseil



Christelle RUYSSCHAERT

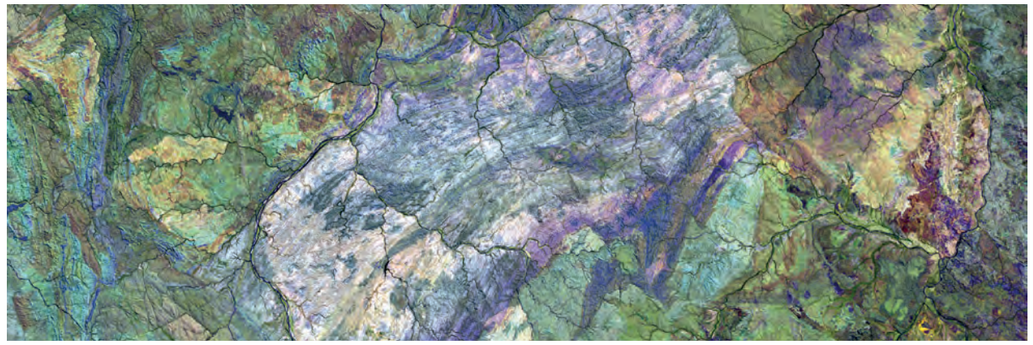
Vice-Présidente déléguée à Scot-PLUI – Plan Climat Air Energie Territorialisé – Transition Ecologique – Transport
Commission A
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Jean-Michel LAGET

Vice-Président délégué à Politique du logement et du cadre de vie – PLH – Architecture Conseil
Commission B
Maire de Chaudebonne

Commission A



SCoT Rhône Provence Baronnies

3172 km²
2 régions
3 départements
8 intercommunalités
177 communes

234 329 habitants

Un Schéma de Cohérence Territoriale, c 'est :

- un document de planification et d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs EPCI, l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à long terme (environ 20 ans);

- un projet de territoire élaboré par des élus qui s'appuie sur une vision prospective du territoire.

Il définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement sur les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de l'accès aux services, de la prévention de l'agriculture, de paysages, des corridors biologiques...

QUELS SONT LES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DU SCoT ?

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Le SCoT est pour nous un outil important pour **renforcer les solidarités territoriales.**
- Le SCoT est une opportunité pour **élaborer une stratégie à long terme** et imaginer collectivement les futurs possibles.
- Le SCoT a un rôle à jouer pour **intensifier l'attractivité durable du territoire** en déclinant les conditions pour faire venir habitants et visiteurs et les convaincre de rester.
- Le SCoT est un outil pour **renforcer les orientations des politiques des collectivités locales** en matière de transitions.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

- **Se loger** avec l'offre de logement et d'habitat, grands équipements et services, mobilités : conforter la qualité de vie des habitants.
- **Valoriser et préserver les ressources naturelles patrimoniales et paysagères** avec la prévention des risques, la préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles : impulser et accompagner les transitions énergétiques et écologiques ambitieuses.
- **Produire et travailler avec les activités économiques** : renforcer l'attractivité des filières économiques locales.
- **Se déplacer, vivre, apprendre, se cultiver et consommer comme enjeux** : progresser dans la gestion économe de l'espace et de la sobriété foncière.

RAPPORT ANNUEL 2021
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A

Les grandes dates du SCoT en 2021 :

3 février - **Comité Syndical - Taulignan**
Constitution des commissions thématiques

27 avril - Comité Syndical - Bollène
Prescription du SCoT

22 juillet - **Rencontre avec les services de l'Etat - Donzère**
Diagnostic de la Note d'enjeux

1 décembre - **1ere Rencontre à Nyons**
150 participants (élus, partenaires institutionnels, partenaires techniques et représentants des SCoT voisins)

°°°° 4 PHASES SUR 6 ANS °°°°

PHASE 1 : Constitution du diagnostic et partage des enjeux prioritaires

PHASE 2 : Construction du projet d'aménagement stratégique : socle du projet politique (PAS : Projet d'aménagement stratégique)

PHASE 3 : Traduction réglementaire du projet (DOO: Document d'orientation et d'objectifs et du document d'aménagement commercial)

PHASE 4 : Consultation légale et réglementaire et enquête publique avant approbation

145 205 €
Budget du syndicat voté le 3 février 2021

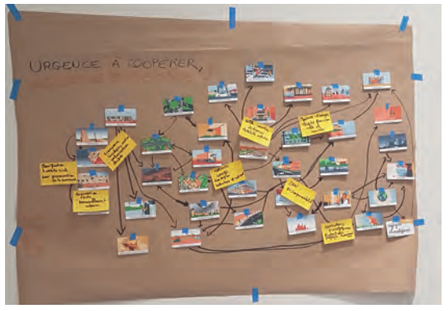
Les élus du Bureau et du Comité syndical pour la CCBDP sont

BUREAU
Christelle RUYSSCHAERT (1ère Vice-Présidente)
Pierre COMBES

COMITÉ SYNDICAL
Thierry DAYRE
Sébastien BERNARD
Jean-Michel LAGET
Roland PEYRON
Olivier SALIN

QUEL EST L'ENJEU PRINCIPAL POUR LA CCBDP ?

Participer à l'élaboration des documents du SCoT qui viendront s'imposer aux documents d'urbanisme et d'aménagement locaux en veillant à la préservation des intérêts du territoire et à la prise en compte des enjeux de développement qui lui sont propres.



Perspectives 2022

- DIAGNOSTIC territorial :
  - Dynamiques démographiques
  - Habitat et Logement
- Élaboration de l'étude état initial de l'environnement et évaluation
- Elaboration de l'étude maillage, équipements structurants et services avec un questionnaire auprès des 177 maires
- Lancement étude Economique
- Lancement étude Santé

Commission A



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le résidentiel consomme 44 % des énergies dans les Baronnies

La Biomasse = 77%

des ENR produites sur le territoire.

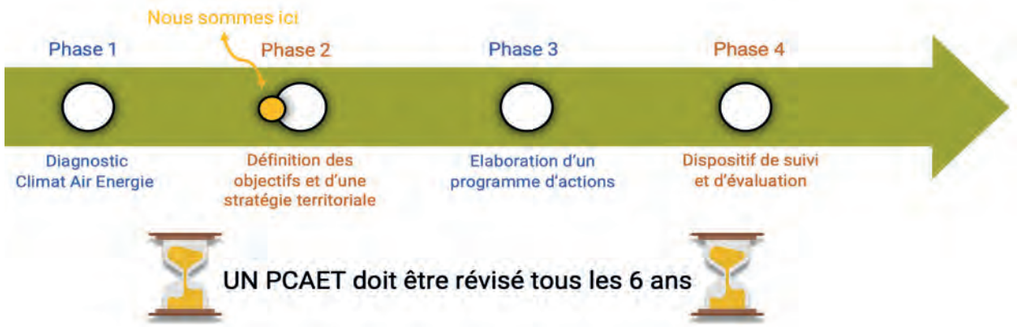
Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015, doivent élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Avec le **PCAET,** la Communauté de communes doit coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique.

Son objectif : amener les parties prenantes (administrations, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et à porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

COMMENT EST-IL ÉLABORÉ ?



Commission A

QUELQUES ENJEUX SPÉCIFIQUES PARTAGÉS LORS DE LA CONCENTRATION 2021

Transition environnementale des entreprises

- Présenter la transition environnementale comme un moteur d'attractivité
- Coordonner, accompagner, et faire remonter les expériences
- Plan de mobilités entreprises
- Gestion de l'énergie

Habiter et Aménager

- Mise en place d'un guichet unique et suivi des démarches d'accompagnement
- Dynamique de revitalisation en centre-ville à insuffler
- Retours d'expérience sur les constructions et rénovations
- Récupération des déchets du bâtiment

Cultiver, élever et se nourrir

- Créer de nouveaux points de vente collectifs
- Problème de la ressource en eau sur le territoire
- Pérenniser le foncier agricole, mieux l'organiser
- Economie circulaire

S'adapter et se protéger

- Renforcer l'accueil de la biodiversité
- Travail sur les trames écologiques
- Risque incendie
- Problème de la ressource en eau

Tourisme durable

- Vision commune du tourisme durable
- Accompagner les touristes vers la mobilité durable
- Structurer le réseau
- Création de liens entre habitants et touristes

Se déplacer et transporter

- Augmenter la fréquence et la couverture géographique des transports communs / scolaires
- Développer les transports en commun sur les axes structurants
- Faire connaitre les initiatives existantes
- Hub bus de Nyons

Energies renouvelables

- Préservation du territoire
- Mise en place de micro-réseaux pour développer l'autoconsommation
- Groupe de travail à mettre en place sur la gestion du bois
- Mise en place d'un référent par commune

Perspectives 2022

- Séminaire PCAET au Conseil Communautaire du 25/01
- Lancement du programme TACCT de l'ADEME (Trajectoire pour l'Adaptation au Changement Climatique)
- COPIL phase 2 Stratégie du PCAET
- Préparation d'une feuille de route avec une concertation des acteurs locaux dont les élus municipaux et les vice-présidents pour la phase 3, plan d'actions en articulation avec le projet de territoire, courant 2nd semestre 2022

Commission A



Mobilités

La Communauté de communes est en cours d'élaboration de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). L'un des leviers identifiés sur son territoire concerne la maîtrise de la demande en énergie. La large part représentée par les transports routiers, tant au niveau de la consommation d'énergie qu'au niveau des émissions de GES, l'incite à orienter certains de ses objectifs et actions opérationnelles dans le sens d'une mobilité décarbonée et moins consommatrice d'énergie.

Le secteur des transports représente
33% de l'énergie consommée sur le territoire

La voiture représente 75%
des déplacements sur le territoire CCBDP

Objectifs SRADDET *
-15% sur la consommation d'énergie liée à la mobilité en 2030 et -11% en 2050

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités, adoptée au niveau national en 2019, la Communauté de communes a fait le choix de ne pas prendre la compétence Mobilité (vote en Conseil communautaire en juillet 2021).

C'est donc la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui reste Autorité Organisatrice de la Mobilité (dit « AOM ») pour tout le territoire de la Communauté de Communes. La Région est ainsi en charge de l'organisation des transports en commun, des transports scolaires, du transport à la demande...

Tandis que la Communauté de communes a été désignée, à sa demande, Autorité organisatrice secondaire (dit « AO2 ») avec une délégation de la part de la Région, sur le développement des mobilités actives comme le vélo (voté en Conseil Communautaire du 28 septembre 2021).

En 2021, la Communauté de communes a lancé la réalisation d'un schéma des mobilités durables qui sera assorti d'un schéma directeur cyclable, dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME Vélo et territoire, et d'un projet Leader avec des financements européens. L'ensemble des mobilités actives et partagées comme le covoiturage, l'autostop, l'autopartage... seront étudiés en lien avec l'intermodalité dans lequel s'inscrit également l'usage du vélo.

*SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Commission A

MOBILITÉ VÉLO ET TERRITOIRE - Bilan 2021





ANIMATION ECOMOBILITÉ
FOIRE ECO - BIO - Nyons 3 et 4 juillet 2021
Stand de la CCBDP - 55 participants
Présentation de la démarche schéma des mobilités et schéma directeur cyclable
1 table ronde sur les mobilités durables
Diverses animations : atelier maniabilité vélo, quizz écomobilités, démonstration vélo cargo...

CHALLENGE MOBILITÉ - 21 septembre 2021 :
Atelier de réparation vélo :
6 vélos réparés en 1 matinée
Mobilisation agents :
1 covoiturage, 3 vélos classiques, 2 Vélos à Assistance Electrique (VAE)
Mobilisation extérieure :
1 VAE, 2 vélos classiques, 3 passants curieux





SERVICE PRÊT GRATUIT DE VAE
- 13 septembre au 11 octobre 2021 :
3 loueurs en convention
12 VAE en prêt (10 Nyons, 2 Buis-les-Baronnies)
100 réservations

ACHAT D'UN TRIPORTEUR
Outil d'animation, il est conventionné avec l'Office de Tourisme - utilisation sur de l'événementiel et mise à disposition devant la devanture de l'Office de Tourisme à Nyons.

Perspectives 2022

- Finalisation du schéma des mobilités et schéma directeur cyclable
- Réalisation d'aménagement cyclable en lien avec le APN en partenariat avec le CD26, et développement de services vélos
- Signature d'une convention de coopération sur les mobilités avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Liaison Drôme-Vaucluse (régio PACA) pour la ligne 39 : Buis-les-Baronnies - Vaison-la-Romaine.

Commission B

CEDER
1 opérateur unique
5 intercommunalités partenaires

561 conseils personnalisés
auprès des ménages

+ 50 permanences
d'accueil du public
(4 permanences /mois)



Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et de son portage par les EPCI.
Ce SPPEH prend le relais des services précédemment assurés par les Espaces Information Energie (sensibilisation et conseil) et par les Plateformes de la Rénovation (accompagnement personnalisé des porteurs de projet) à destination des propriétaires de logements privés et du petit tertiaire privé.

En réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt Régional, le SPPEH Sud Drôme a été organisé en 2021 à l'échelle de 5 intercommunalités. Un opérateur unique, le CEDER, accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.



Bilan 2021

- Information de 1er niveau : 561 contacts réalisés
- Accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux : 16 projets

Permanences :
- 2ème et 4ème mercredi matin du mois à Nyons
- 1er et 3ème jeudi matin du mois à Buis-les-Baronnies

Perspectives 2022

- Accompagner les projets des copropriétés
- Augmenter le nombre d'accompagnement de ménages (+5%)
- Réaliser une évaluation (qualitative) sur les travaux réalisés

Commission B



Architecte conseiller

La mission, financée par la Communauté de communes, consiste à apporter GRATUITEMENT un primo-conseil en architecture et en aménagement externe, à destination des administrés, élus communaux et des entreprises du territoire. Cette démarche ne remplace pas le rôle des architectes indépendants qui sont en mesure de fournir une expertise plus approfondie.
Ce type de prestation est encadré à l'échelle du département par le CAUE *, selon un cahier des charges précis.

Les conseils donnés visent particulièrement :
• l'implantation du projet (ancrage, intégration paysagère etc.)
• les aménagements extérieurs,
• les proportions et l'implantation des ouvertures, la nature des enduits et de la toiture,
• le traitement architectural traditionnel ou contemporain,
• aider les entrepreneurs dans l'intégration des locaux professionnels sur la zone d'activité du Grand Tilleul à Nyons en cohérence avec la charte d'aménagement de la ZAE.

La CCBDP centralise les demandes de rendez-vous et coordonne la planification des permanences.



Bilan 2021

- 21 fiches concernent des habitations : 5 fiches concernent des constructions neuves, 12 fiches concernent des réhabilitations et 4 fiches des extensions.
- 3 fiches concernent des bâtiments agricoles.

Permanences
- 4ème vendredi du mois (matin) à Nyons

(* CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme)

Perspectives 2022

- Renouveler le marché d'architecte conseiller
- Définition d'une convention cadre avec le CAUE
- Communication sur le dispositif auprès des mairies et des habitants

24 fiches conseils éditées

50%
des projets présentés concerne des rénovations

Commission B

11 personnes
se sont rendues aux permanences de SOLiHA

64 logements visités

36 logements rénovés
pour 477 000 € de travaux



Programme d'Intérêt Général PIG / Habitat

La CCBDP mène un Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat et en a confié l'animation à SOliHa. Le marché d'animation du programme d'amélioration de l'habitat court jusqu'à fin 2021

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat (travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, travaux visant à faire des économies d'énergies), afin de bénéficier d'aides financières (Anah, Département 26, Caf, caisses de retraites...).

Bilan 2021

- Répartition territoriale : 56 % sur le territoire du Val d'Eygues, 34 % sur le territoire du Pays de Buis, 10 % sur le territoire du Pays de Rémuzat, 0% sur le territoire des Hautes Baronnies.
- Répartition par type de travaux pour les propriétaires occupants : 59 % pour des travaux d'économie d'énergie, 38,5 % pour des travaux d'adaptation du logement pour personnes âgées et/ou handicapées et 2,5 % pour des travaux de sortie d'insalubrité

Permanences :
- 1er et 3ème jeudi du mois à Nyons
- 3ème jeudi du mois à Rémuzat (sur rdv uniquement)
- 2ème et 4ème mercredi du mois à Buis-les-Baronnies
- 2ème mercredi du mois à Séderon

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Perspectives 2022

- Poursuite de l'animation SOLIHA hors PIG
- Communication auprès des communes
- Réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'un projet PLH

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission B2 :
Archives - ADS

Commission C :
Activités de Pleine Nature et aménagement – Mobilité douce

Commission F :
Mutualisation

Commission H2 :
ADN

Commission K2 :
Pilotage et coordination Maisons France Services – Contrat Territorial Global – Contrat Local de Santé



Commission B2

Jean Michel LAGET

Vice-Président délégué à Archives – ADS
Maire de Chaudebonne



Commission C

Roland PEYRON

Vice-Président délégué aux Activités et aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce
2e adjoint de la Mairie de Montauban-sur-Ouvèze



Commission F

Nadia MACIPE

Vice-Présidente déléguée à Mutualisation
Conseillère Municipale de la Mairie de Nyons



Commission H2

Stephane DECONINCK

Vice-Président délégué à ADN – Fibre
Maire de Montaulieu



Commission K2

Pascale ROCHAS

Vice-Présidente déléguée à Pilotage et coordination Maisons France Services – Contrat Territorial Global – Contrat Local de Santé
Conseillère Départementale
Conseillère Municipale de la Mairie de Buis-les-Baronnies



18/09/2021

1ère Conférence des Maires et lancement du Projet de Territoire

Conférence des Maires

Projet de Territoire

1ère Conférence des Maires de la Communauté de Commune des Baronnies de Drôme Provençale

Samedi 18 septembre 2021, Thierry DAYRE, Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et Michel GRÉGOIRE, Président de la Conférence des Maires et Vice-Président de la CCBDP, ont accueilli, à la Maison de Pays, la 1ère Conférence des Maires de la CCBDP.
Cette 1ère Conférence réunissait plus d'une 40aine de Maires des communes de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

La Conférence des Maires vise à simplifier les relations entre communes et intercommunalité, pour associer davantage les élus municipaux aux actions de l'intercommunalité.

Le Projet de Territoire

La Conférence des Maires a permis le lancement du Projet de Territoire de la CCBDP.
Piloté par Michel GREGOIRE, le premier chantier est la démarche de Projet de Territoire 2021-2031.
Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), l'intercommunalité doit définir le projet politique du territoire à 10 - 15 ans.

Dans un esprit de coproduction du bloc communal, les élus communaux et intercommunaux se sont engagés à bâtir une réflexion globale composée d'axes stratégiques et opérationnels avec les acteurs du territoire. Avec le soutien des cabinets CDHU et PALABREO, dont l'accompagnement est co-financé par l'ANCT, les élus devraient disposer d'une feuille de route commune, pour fin 2022.



Comités territoriaux

La cellule développement territorial anime des comités territoriaux dans les 4 territoires qui composent la CCBDP afin de garantir un lien de proximité avec les élus communaux

8 comités territoriaux
ont été organisés en 2021

Ces réunions d'échanges sont pilotées par les Vice-Présidents Territoriaux :
Sébastien BERNARD : VP territorial du Pays de Buis-les-Baronnies
Alain NICOLAS : VP territorial des Hautes-Baronnies
Claude BAS : VP territorial du Pays de Rémuzat
Eric RICHARD : VP territorial du Val d'Eygues.

Les Objectifs principaux sont :

- **Prendre la mesure des spécificités de chacun des territoires** pour adapter la mise en œuvre des compétences;
- Permettre, dans le cadre d'un échange constructif, **d'informer les élus et de prendre en compte leurs retours** pour une meilleure déclinaison locale des actions;
- **Offrir de la visibilité sur l'action intercommunale** (les projets à venir, le suivi de ceux en cours et le bilan des projets finalisés).

Les comités territoriaux sont composés des délégués communautaires titulaires et suppléants.



Convention Ruralité

Pilotage de la convention avec l'Education Nationale 2018-2021

Sur une initiative de l'Etat, la CCBDP et l'Education Nationale ont signé une convention en juin 2017 qui définit principalement :

- **Un périmètre de communes** sur lequel s'applique des engagements en termes de moyens mis à disposition par l'Education Nationale.
- **Le rôle de la CCBDP comme interlocuteur territorial référent** pour la signature de la convention et pour faciliter les démarches entre les communes et l'Education Nationale. L'échelon communale reste souverain de la compétence.

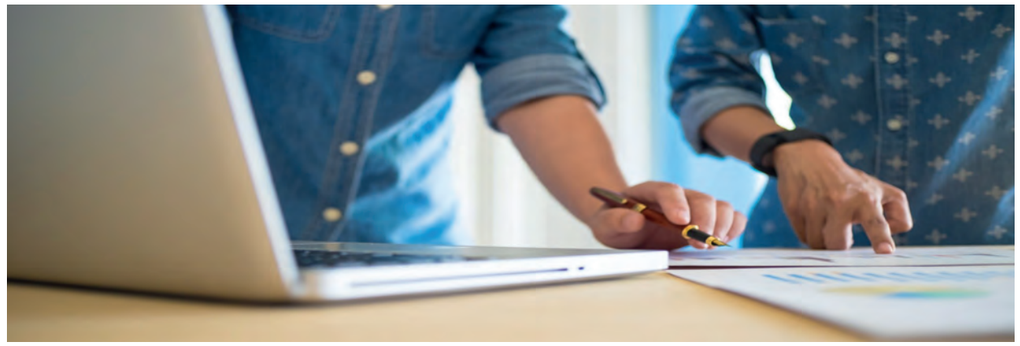
A l'initiative d'Eric RICHARD, vice-président le la CCBDP et de Monsieur NUCHO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons, une réunion a été organisée le 12 mars 2021 entre les représentants de l'Education Nationale(le DASEN de la Drôme et l'IEN de Nyons) , de la CCBDP (Président, vice-président délégué à la Convention de Ruralité, vice-présidents Territoriaux), Madame la Députée de circonscription (excusée), Madame la Sénatrice de la Drôme, les Conseillers-ères départementaux du canton.

L'objet était de refaire un point sur la Convention de Ruralité suite à l'observation par des Maires d'un certain nombre de dysfonctionnements.

L'Éducation Nationale doit proposer une nouvelle convention à valider en 2022.
Celle-ci doit préciser les engagements des acteurs, clarifier le rôle de coordination de la CCBDP, et respecter les attentes des élus locaux.
Le résultat attendu devra être perçu comme efficace, mesurable et lisible.
Les actions devront disposer d'un suivi dans leur mise en œuvre.

Perspectives 2022

- signature d'une nouvelle convention 2022-2023



Maisons France Services - MFS

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'État s'est engagé dans le développement d'espaces mutualisés de services au public.

Anciennement nommés « Maison de Service Au Public (MSAP)», les Espaces France Services (EFS) ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

La circulaire n°6094-sg du 1er juillet 2019 portant sur les modalités de création des EFS précise que l'intégralité des structures porteuses du label MSAP doivent faire évoluer leur fonctionnement et remplir les conditions fixées par un nouveau cahier des charges avant le 31 décembre 2021, pour bénéficier à partir de 2022 du label « **Espaces France Services** ».

A la demande de l'Etat, la CCBDP s'est engagée dans le cadre du développement territorial dans une mission d'accompagnement des acteurs locaux en vue de la labellisation des Espaces France Service du territoire.

Bilan 2021

- La reconnaissance que la Sous-Préfecture de Nyons n'ait pas le besoin d'une MFS du fait de la présence physique de nombreux services publics.
- La labellisation de la Maison de Service Au Public associative portée par Aventic pour la Haute Vallée de l'Eygues et le Pays de Rémuzat via un partenariat d'optimisation avec la mairie de Sahune dans le cadre de l'agence postale communale.
- La labellisation de la Maison de Service Au Public communale de Séderon en MFS.
- Le soutien pour la création d'une MFS à Buis-les-Baronnies.

Commission F

29 communes
ont répondu à une enquête de besoins menée par la CCBDP



Mutualisation

1 / La CCBDP a mené auprès des communes une enquête de besoins. 29 communes ont répondu permettant de définir 3 axes d'intervention majeurs :

- **Le fonctionnement du service commun permettant aux communes de bénéficier d'un panel de services** (instruction des demandes d'urbanisme (ADS), archivage, pôle secrétariat mutualisé / réseau de secrétaires de mairie, conseillers numériques)
- **Les actions ponctuelles de co-production** (groupement de commande Défense extérieure contre l'incendie)
- **Les formations aux agents et aux élus**.

2/ Soutien en ingénierie pour la passation de marchés d'étude ou d'achat :

- **Accompagnement de 36 communes dans le cadre de la mise en œuvre d'une étude lancée en 2020 sur la Défense extérieure contre l'incendie** (DECI). Cette démarche est issue d'un groupement de commandes mutualisées.
- **Soutien en ingénierie de 29 communes par la passation d'un marché d'étude pré-opérationnelle visant, in fine, à permettre la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et stations)**. Cette démarche s'intègre dans le cadre de l'animation d'un contrat signé entre la CCBDP et l'Agence de l'Eau au bénéfice des communes classées en Zone de Revitalisation Rurale qui souhaitent bénéficier du dispositif financier.
- **En 2021, la CCBDP a piloté la commande et la livraison groupée de sel de déneigement pour 20 communes**. Cette démarche a permis de rassembler les besoins et d'obtenir des prix avantageux liés au groupement (prix au kg et coût de transport).

Territoire du Pays de Buis-les-Baronnies : Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Montguers, Plaisians
Territoire du Val d'Eygues : Arpavon, Chaudebonne, Sahune, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Valouse
Territoire des Hautes-Baronnies : Ballons, Barret-de-Lioure, Montbrun-les-Bains, Villefranche-le-Château

3 / Formation aux agents :

En 2021, la CCBDP a piloté **l'organisation de formation à destination des agents communaux.**
Les organismes sont venus sur le territoire pour les qualifications suivantes :

- **Signalisation temporaire des chantiers sur voirie** : 17 personnes,
- **Habilitation électrique BS/BE** : 21 personnes (2 sessions),
- **AIPR Opérateur** (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) : 16 personnes.

Perspectives 2022

- Développer une phase test de secrétariat de mairie mutualisé sur 1 territoire.

Commission B



Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP propose un service aux communes.

2 archivistes

36 communes

70,57 mètres linéaires

23,06 mètres classés

28,56 mètres à éliminations

Bilan 2021

Les agents du service exercent auprès des communes du territoire les missions liées à la collecte, à la sélection, au tri, au classement, à la conservation et la communication des archives contemporaines.
Actuellement 36 communes en bénéficient : EYGALAYES, MEVOUILLON, BEAUVOISIN, BELLECOMBE-TARENDOL, BENIVAY-OLLON, BESIGNAN, EYGALIERS, LA PENNE-SUR-L'OUVEZE, PIERRELONGUE, PLAISIANS, PROPIAC, ROCHEBRUNE, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET, SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE, VERCOIRAN, CORNILLON-SUR-L'OULE, MONTFERRAND-LA-FARE, VERCLAUSE, VILLEPERDRIX, ARPAVON, AUBRES, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CONDORCET, CURNIER, LE POET-SIGILLAT, LES PILLES, MONTAULIEU, NYONS, PIEGON, SAHUNE, SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS, SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES, SAINTE-JALLE, VALOUSE, VENTEROL, VINSOBRES.

Aménagement d'un local pour le stockage des archives : Suite à des contrôles techniques et scientifiques faits par le directeur des Archives Départementales en 2018, la CCBDP est dans l'obligation d'assurer la bonne conservation du patrimoine des 4 anciennes intercommunalités et de ses propres archives. Dans ce cadre, un projet d'aménagement d'un local existant à la CCBDP sur Nyons a été mené.
Coût total des travaux : 126 322,14 € HT soit 151 586,57 € TTC
Co financement 80% : Etat : 27 778,00 €, Département : 22 222,00 €, Région : 38 225,00 €

Perspectives 2022

- Sensibiliser les nouveaux élus communaux sur les enjeux de la conservation.
- Etat des lieux à faire sur Ballons
- Structurer le service support «archivage » au sein des services de la CCBDP : classer les archives des anciens EPCI dans le nouveau local / mise en place d'une procédure d'archivage des fonds / rappeler les bonnes pratiques et un accompagnement au classement et au tri des archives / identification d'un agent référent.

Commission B

505 dossiers
transmis à la CCBDP pour instruction

18 communes adhérentes



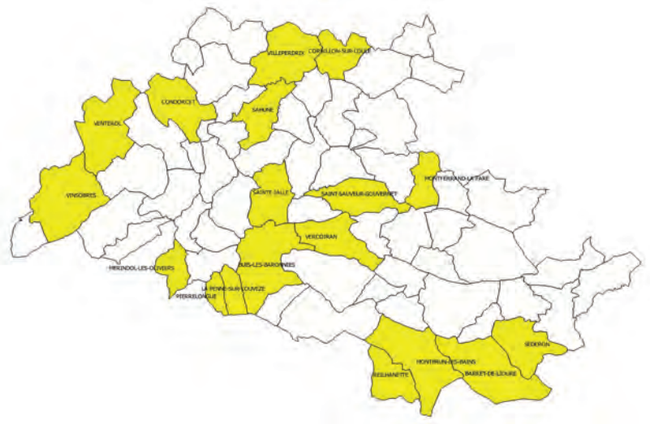
Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent sous condition qu'elles disposent un document d'urbanisme en vigueur (L422-8 du CGCT), la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents.

Bilan 2021

- Une nouvelle commune adhérente : Montferrand-la-Fare

- Réalisation de la mission d'instruction et de conseil aux communes adhérentes au service commun : le service commun permet d'éviter aux communes de créer leur propre service tout en permettant aux maires de garder leur compétrence et la relation avec les administrés. Le maire reste l'autorité compétente dans le domaine de l'urbanisme pour délivrer des actes (L422-1 du CGCT).



- En 2021: 505 dossiers ont été transmis à la CCBDP contre 357 en 2020 (+ 41 %) **- Année exceptionnelle**

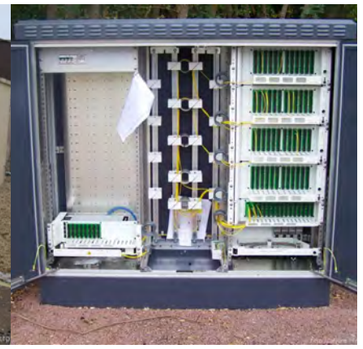
- Proposition aux 18 communes de la mise en place de solutions harmonisées de saisine par voie électronique (SVE) avant le 31 décembre 2021

Perspectives 2022

- Réception et instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée
- Modification de la méthode de facturation

Commission H





4 890 000 €
montant de la participation de la CCBDP

Déploiement de la fibre optique

En 2021, sous le pilotage de Stéphane DECONINCK, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a assuré le financement et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Bilan 2021

1/ Poches finalisées et commercialisées en 2021:
Nyons (Vieille ville et sud de l'Eygues), **Aubres** et **le quartier des Blaches à Mirabel-aux-Baronnies** ont été fibrés et commercialisés (1774 foyers éligibles). Ces chiffres concernent le domaine public et excluent les zones privatives (immeubles ou lotissements privés).
Les études ont été lancées sur le reste de Nyons et sur les zones privatives (immeubles, lotissements privés, co-propriétés) pour un objectif de commercialisation fin 2022.

2/ Poche en cours de déploiement durant 2021:
Sur le secteur du Pays de Buis, au 31 décembre 2021, l'avancement des études est à 90 %.
Les premiers travaux de génie civil ont commencé durant le 4ème trimestre pour alimenter 2 987 foyers prévisionnels sur les communes de : **Buis-les-Baronnies, Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Eygaliers, Plaisians, Le Poët-en-Percip, Propiac et La Roche-sur-le-Buis**

3/ Poche en cours d'étude :
Le secteur des Hautes-Baronnies est en cours d'étude.

4/ Construction des bâtiments techniques :
La construction des bâtiments techniques (NRO et M-SRO) permettant de diffuser le réseau vers les administrés a bien avancé en 2021.

- **Constructions finalisées en 2021 :**
NRO Mollans-sur-Ouvèze (hors CCBDP mais permet de desservir le territoire) ; M-SRO Mirabel-aux-Baronnies ; M-SRO Vinsobres

- **Construction en cours lancée en 2021 et finalisation en 2022 :** NRO Curnier ; NRO La Motte-Chalancon (hors CCBDP mais permet de desservir le territoire); NRO Saint-Auban-sur-l'Ouvèze.

Pour mémoire, le projet prévoit, d'ici 2025, le déploiement de 9 985 lignes sur le territoire du Val d'Eygues, 1 029 sur le Pays de Rémuzat, 1 770 sur les Hautes Baronnies et 3 516 lignes sur le territoire du Pays de Buis-les-Baronnies.

La participation de la Communauté de communes se porte à 4 890 000 €, ce qui représente un geste fort pour le développement des activités et des services en milieu rural.

Commission C

1900 km

de sentiers de randonnées pédestres et VTT sur tout le territoire



Activités de Pleine Nature - APN

En 2021, sous le pilotage de Roland PEYRON, la commission Aménagement et Activités de Pleine Nature a oeuvré sur les 3 axes suivants :

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE APN

Activités équestres

Création d'une convention cadre avec la Drôme à cheval et inventaire foncier sur le Pays de Rémuzat en vue de créer un ensemble d'itinéraires conventionnés.

Activités pédestres

- **Conventionnement foncier sur le Pays de Buis** (plus de 2 000 conventions) afin de garantir la maitrise foncière et de protéger juridiquement les propriétaires fonciers qui autorisent le passage.
- **Restructuration du réseau du Pays de Buis** en modifiant et/ou en supprimant un certain nombre d'itinéraires.

30 boucles ont été sélectionnées.

- **Analyse foncière et pré-ingénierie** pour la pose de 150 poteaux directionnels à la charge du Département (50 000 € HT)
- Recherche de financements pour création d'une **base labellisée** pour le **TRAIL** (2022) et consultation de prestataires.

Activités VTT

Pas d'action de structurations en 2021

Vélo Route Voie Verte (VVV) et Voies Douces

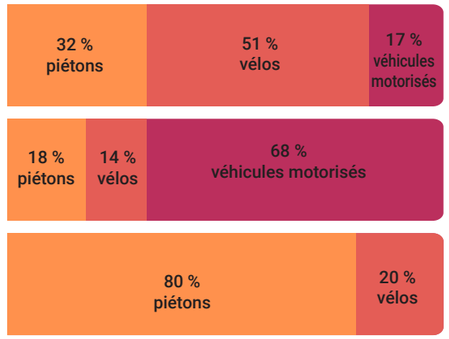
Consultation pour un maître d'œuvre et lancement d'une étude pour la création de deux Véloroutes Voies Vertes, de 3 Voies Douces et d'une passerelle himalayenne.
Remobilisation du COPIL « Au fil de d'Eygues », pose d'un complément de signalétique et d'éco-compteurs sur Nyons et Curnier (avec le PNR).

Commission C

ECO COMPTEUR D'AUBRES (installé en avril 2019) :
- **2021** : **28 397 passages** soit 78 passages/jour

ECO COMPTEUR de CURNIER
(installé en mars 2021 entre Sahune et Curnier) :
- **2021** : **27 577 passages** soit 93 passages/jour

ECO COMPTEUR de NYONS
(installé en mars 2021 passerelle de la digue) :
- **2021 : 104 565 passages** soit 342 passages/jour



Actions diverses

- Signature d'une convention cadre avec le Département définissant précisément les champs d'intervention complémentaires des 2 structures dans le domaine des APN. Cette convention intègre une majoration des aides départementales à l'entretien pour les associations passant de 6 à 10 € /km.
- Dépôt d'une demande de financement dans le cadre des Espaces Valléen, financements en vue de la création d'aménagements qualitatifs en montagne (Abris, belvédère etc.) pour 2023-2024 BP : 180 000 € TTC (150 000 € HT) => 80 % de cofinancement + Fonds de Compensation de la TVA => Reste à Charges CCBDP = 30 000 €.
- Participation aux COPILs **NATURA 2000** ou **Espace Naturel Sensible (ENS)** et suivi de la démarche **AIRES PROTEGEES**
- Suivi de l'actualité juridique et de l'avenir de la compétence « Escalade »

AXE 2 : ENTRETIEN / ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF (1 900 KM D'ITINÉRAIRE) :

- Environ **500 membres pour 100 bénévoles à l'entretien**
- **Linéaire total** entretenu par les associations en 2021 : **778 km**
- Après application de règles d'abattements, la CCBDP a versé un soutien de 8 603 € aux partenaires. (10 € / km par le Département + 1 € / km par la CCBDP)

14 associations partenaires

(12 pédestres et 2 VTT)

Territoire des Hautes Baronnies
Association Pays de Montbrun (21,6 km : 238 €)
Association Randophil (61,5 km : 676 €)
Association Amis de Barret (4,3 km : 47 €)
Soit un linéaire entretenu de 87,4 km : 961 €

Territoire du Pays de Buis
Association Randouvèze (290 km : 3 188 €)
Association Sabots d'Ollon (22 km : 246 €)
Association Union Cycliste Buxois (107 km : 1 178 €)
Soit un linéaire entretenu de 419 km : 4 612 €

Territoire du Val d'Eygues
Association Aines de Trente Pas (9 km : 103 €)
Association Lei Caminaire (13,5 km : 151 €)
Association Les Collines Argentées (17 km : 187 €)
Comité des fêtes du Poët Sigillat (19,5 km : 217 €)
Association VTT Loisir (206 km : 2 264 €)
Soit un linéaire entretenu de 265 km : 2 922 €

Territoire du Pays de Rémuzat
Association Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat (9,8 km : 108 €)
Soit un linéaire entretenu de 9,8 km : 108 €

Commission C

Travaux de réouverture ou de sécurisation entrepris tout au long de l'année 2021 :

- Ré-ouverture d'un contournement sur les Flancs de Montlaud (Bésignan – Territoire du Pays de Buis) suite à des problèmes de convention foncière (refus de passage)
- Ré-ouverture à Saint-Ferréol-Trente-Pas (Territoire du Val d'Eygues) suite à des dégradations sur le sentier
- Ré-ouverture à Rochebrune (Territoire du Pays de Buis) d'une boucle historique dans le village à la demande du Maire avec l'aide de personnel communal et de bénévoles.
- Bucheronnage sur la Dragonière à Ballons (Territoire des Hautes Baronnies)
- Gestion de 4 alertes SURICATE
- Pose panneaux carrefours sensibles (Montaulieu, Sainte-Jalle, Bésignan, Nyons)

La CCBDP a organisé **une purge des falaises du Rocher du Caire à Rémuzat** après dépôt d'une étude d'incidence N2000 auprès du PNR et avec accord de Vautours en Baronnies.

Une formation balisage a été organisée par la CCBDP le 13 mars 2021 au Poët-Sigillat. Les bénévoles ont ainsi pu bénéficier de l'expérience du comité départemental de randonnées pédestres pour mettre en œuvre la charte de balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

AXE 3 : : PROMOTION / COMMUNICATION



Création d'un panneau « Espace Partagé » pour sensibiliser les usagers de pleine nature aux notions de respect et de cohabitation – Déploiement de 20 panneaux tests sur des zones sensibles.

Création d'un topoguide pédestre sur le Pays de Buis par Kim CHAPUIS stagiaire universitaire présentant 30 boucles. Démarche en partenariat avec les associations locales, les communes et les propriétaires fonciers et l'Office de Tourisme.

Soutien de deux évènementiels sportifs par la fourniture de produits locaux : « Trail de Nyons et Baronnies »; Trail « Ultra Tour de la Motte Chalancon-Rémuzat »



Perspectives 2022

- Projet de création d'un Espace Trail de 20 itinéraires
- Publication marché des travaux Vélos-Voies-Vertes et passerelle Himalayenne

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :
Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE – Contrats et programmes de développement

Commission E :
Développement touristique Drôme Provençale
Équipement touristique et sportif d'intérêt communautaire



Commission D :

Jean-Jacques MONPEYSSEN

Vice-Président délégué à Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE – Contrats et programmes de développement

Conseiller Municipal à Nyons



Commission E :

Sébastien BERNARD

Vice-Président délégué à Développement touristique – Drôme Provençale – Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire

Maire de Buis-les-Baronnies

Commission D



Economie

134 projets accueillis

53 emplois créés ou maintenus

182 700 €

de prêt d'honneur avec un prêt d'honneur moyen de 6 740 €

Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités: artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.





Pour rappel, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale accueille l'association dans ses locaux à Nyons, celle-ci assure également une permanence à Buis-les-Baronnies. Le lien entre Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale et le service économique de la CCBDP est ainsi renforcé grâce à une mutualisation des informations et des contacts et une proximité qui favorise les porteurs de projets dans leurs démarches.

RAPPORT ANNUEL 2021
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D

27 entreprises soutenues en 2021 - 20 en création , 5 en reprise, 2 en développement

Maçonnerie Meynaud	Construction-BTP	Buis-les-Baronnies
Torréfaction Zannelli	Commerce	Buis-les-Baronnies
LAGET Boulangerie Oh pain Laget	Commerce	Buis-les-Baronnies
Camion à Pizza Perelli	Commerce et réparation	Mévouillon
Multiservice espace vert	Services	Curnier
Bar restaurant La Forge	Hôtels, cafés et restaurants	Mévouillon
Travaux publics - Bompard Jérôme	Construction-BTP	La Penne-sur-l'Ouvèze
Chemins : Séjours immersifs et nomades décarbonés en full inclusif	Agence de voyage	Le Poët-en-Percip
Camion de pizza	Commerce	Châteauneuf-de-Bordette
Cuisine au feu de bois, maison charcutière et conserverie	Commerce	Nyons
Salon de coiffure Barre	Commerce	Nyons
Institut de soin et Spa	Commerce	Buis-les-Baronnies
Contrôle technique Sécuritest	Commerce et réparation	Buis-les-Baronnies
Camping Bivouac de l'Eygues	Hébergement touristique	Aubres
Amis services	Services aux particuliers	Nyons
Serrurier - Métallier	Commerce et réparation	Nyons
Institut de beauté	Commerce	Mirabel-aux-Baronnies
Elevage caprin / ovin avec transformation fromagère	Agriculture	Châteauneuf-de-Bordette
Location de vélo	Commerce et réparation	Buis-les-Baronnies
Salon de coiffure	Commerce	Nyons
Les jardins d'Antaïs (Maraichage, Immortelle, Noisetiers truffiers)	Agriculture	La Roche-sur-le-Buis
Electricité générale	Construction-BTP	Mirabel-aux-Baronnies
Le Bistrotteur	Hôtels, cafés et restaurants	Nyons
UTILE Rémuzat	Commerce	Rémuzat
Food Truck : Plats asiatiques / Rôtisserie	Commerce	Rémuzat
Restaurant le safre	Hôtels, cafés et restaurants	Piégon
Le petit Plumel	Commerce	Nyons

Commission D

Investissement total de
808 790 €
de travaux

88 836 €
Subventions de la CCBDP

88 836 €
Subventions de Etat

BILAN FISAC (2017-2021)

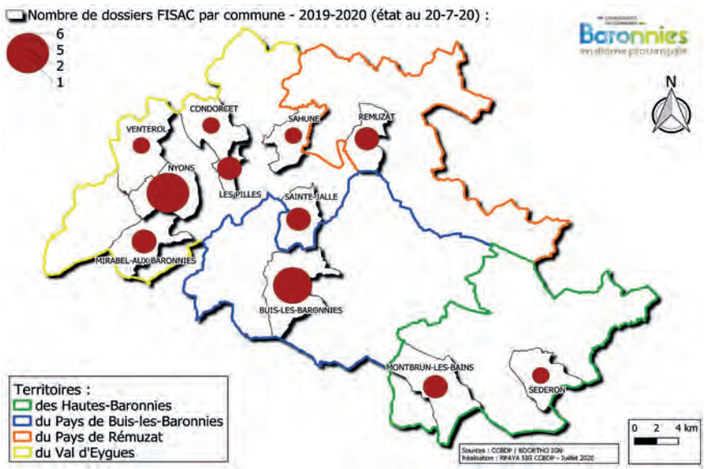
Animer, développer, moderniser le commerce, l'artisanat et les services des Baronnies en Drôme Provençale.

▶ La réalisation d'un état des lieux, l'élaboration d'un programme d'action en 2017 et enfin la sélection de la candidature de la CCBDP à une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR), ont permis d'aboutir à la **mise en place d'un plan d'actions au service des entreprises commerciales et artisanales des Baronnies en Drôme Provençale.**

▶ Au travers de ce programme, la Communauté de communes joue son **rôle de fédérateur et d'interface** entre les services de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les compagnies consulaires.







Des aides directes pour
25 entreprises sur notre territoire

(communes qui ont été concernées : Buis-les-Baronnies, Condorcet, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, les Pilles, Rémuzat, Sahune, Sainte-Jalle, Séderon, Venterol)

- 11 restaurants/snacks/ vente à emporter
- 3 boulangeries
- 3 épiceries
- 2 boucheries
- 2 menuiseries
- 1 magasin de décoration
- 1 salon de thé
- 1 salle de sport
- 1 magasin de produits du terroir

RAPPORT ANNUEL 2021
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D

▶ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme ont mis en œuvre des actions d'accompagnement pour aider les petites entreprises locales à s'adapter aux mutations de leur environnement** et d'assurer, à plus long terme, le maintien et le développement d'activités économiques sur les Baronnies en Drôme Provençale.

▶ Ces accompagnements se sont traduits par la réalisation de diagnostics individuels auprès des entreprises selon plusieurs thématiques.

- Plus de 40 entreprises du territoire ont pu améliorer leur communication et leur visibilité numérique pour fidéliser la clientèle ou générer du trafic en magasin.

- Une dizaine d'entreprises a pu être accompagnée pour repenser leur agencement en boutique et le merchandising de leur commerce.

- Une dizaine de chefs d'entreprise a pu bénéficier d'un accompagnement pour faire le point sur leurs stratégies d'entreprise autour de problématiques diverses telles que le management, l'organisation du travail, la sécurité, la partie commerciale...

Les mesures d'aides à l'économie : le Fonds Région Unie Auvergne-Rhône-Alpes

Le Fonds Région Unie (FRU) a été créé en 2020 pour apporter une réponse aux très petites entreprises et aux associations ayant un besoin de trésorerie pendant la crise sanitaire liée au Coronavirus et ne pouvant bénéficier des aides de la Région ou de l'Etat (prêt Auvergne-Rhône-Alpes, prêts garantis par l'Etat ...).

84 864 €
Contribution de la CCBDP

C'est le fruit d'un partenariat entre la Région, la Banque des Territoires (BDT) et les collectivités territoriales en Auvergne Rhône Alpes (Département et Communautés de communes /communautés d'agglomération).

Ce fonds était composé de 2 aides dites «socles» :
- des subventions aux entreprises du secteur du tourisme,
- des avances remboursables à destination des micro-entreprises et associations

Sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, 94 entreprises ont pu bénéficier de ces dispositifs dont :
- **Aide n°1** aux entreprises du secteur du tourisme, hébergement et restauration : 86 dossiers attribués pour 374 437 € de subventions.
- **Aide n°2** avance remboursable aux micro-entreprises et associations : 8 dossiers attribués pour 128 000 € d'avances remboursable.

Perspectives 2022

- Poursuites des aides directes à l'investissement des commerces et artisans avec point de vente en partenariat avec le Conseil régional AURA

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1er janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons

Point sur la commercialisation (à fin 2021)



Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- **Nombre de lots** : 7
- **Nombre de lots vendus**: 4
- **Surface restant à commercialiser** : 8 000 m²



Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- **Nombre de lots** : 34
- **Nombre de lots vendus ou sous compromis** : 21
- **Nombre de lots sous option** : 3
- **Surface restant à commercialiser** : 2.44 hectares (dont 4 700 m² en option)

Lancement d'études préliminaires pour la création de nouvelles Zones d'activités

Pour anticiper la fin de la commercialisation des deux ZAE, la Communauté de communes, en partenariat avec les communes concernées, a lancé des études préliminaires pour l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques :

- Une ZAE de 2.7 hectares sur la Commune de Buis-les-Baronnies
- Une ZAE de 6.5 hectares sur la Commune de Nyons (extension de la ZA du Grand Tilleul)

Agriculture

L'ESPACE-TEST AGRICOLE (ETA)

- En mars 2020, 2 personnes se sont lancées dans ce dispositif pour tester une production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales à des fins de transformation en sirops et boissons rafraîchissantes.
- En 2021, 1 personne est encore en test.

Le test permet de bénéficier d'un accompagnement sur une période test, et donc de ne pas être isolé, de se faire un réseau pour la suite et de limiter la prise de risques financiers le temps de développer les circuits de commercialisation.

TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- L'association ADEAR26 et la Chambre d'Agriculture de la Drôme ont travaillé ensemble à l'organisation d'une journée à destination des futurs cédants pour les sensibiliser aux différents modes de transmission, leur présenter les outils pour les accompagner et insister sur l'importance d'anticiper les transmissions. Cette journée s'est déroulée le 26 novembre 2021 à Cornillac avec 15 participants.



- Le travail partenarial engagé sur la transmission a permis également à la CCBDP de se rapprocher de la SAFER afin de mieux travailler ensemble. L'objectif est de recréer du lien entre les élus locaux et la SAFER pour anticiper les transmissions afin de pouvoir les accompagner pour le maintien des surfaces agricoles. Une journée de présentation des missions de la SAFER s'est déroulée en décembre à Bésignan.

Perspectives 2022

- Développer le dispositif Espace Test Agricole
- Continuer les actions de sensibilisation autour de la transmission
- Réaliser des diagnostics fonciers agricoles sur des parties du territoire pour agir sur la remise en culture, l'installation et la transmission
- Expérimenter autour de l'installation en agriculture sous forme coopérative avec par exemple « la ceinture verte »
- Animer le réseau de partenaires.

Attractivité

Depuis 2018, la CCBDP travaille à l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et donc d'attractivité.
De son côté, le Département de la Drôme a lancé la démarche « **Drôme c'est ma nature** » qui a pour ambition de créer une agence de l'attractivité dans un contexte de concurrence entre les territoires pour attirer des jeunes actifs, des talents ou encore des entreprises.

- Le principe d'une déclinaison locale s'avérant possible, la CCBDP et le Département travaillent actuellement ensemble afin de mutualiser la charte graphique, la communication et les démarches de réseau, apporter une meilleure visibilité à « Drôme c'est ma nature » tout en l'adaptant au contexte local.

Perspectives 2022

- Lancement de la démarche
- Synthèse des éléments produits dans le cadre "Drôme c'est ma nature"
- Définition des enjeux, choix des cibles à toucher, formalisation du positionnement et déclinaison de la stratégie d'actions, nommage et logo du territoire.

Commission E


Crédit photo : Jo Delamase pour Auvergne Rhône Alpes Tourisme

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

L'association gère 8 bureaux d'information touristique : Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, Rémuzat, Sahune, Séderon et Vinsobres.

L'Office de Tourisme est lié à la Communauté de communes par une convention triennale qui fixe les priorités et l'attribution d'une subvention, en grande partie re-financée par la perception de la taxe de séjour.

Une nouvelle convention a été co-construite au cours de cette année 2021, pour une mise en œuvre sur 2022-2024.

L'Office de Tourisme a pour missions d'assurer l'accueil, la promotion et l'animation des socioprofessionnels. Il développe des missions d'ingénierie et de commercialisation.
Par convention, il intervient sur l'organisation événementielle.

660 adhérents

130 000 visiteurs
dans les 8 bureaux d'accueil

834 000 €
Budget annuel

530 000 €
Subvention de la CCBDP

PÔLE MARKETING

L'Office de Tourisme mutualise son marketing avec la destination Drôme Provençale, avec un plan marketing pro-actif, auquel les Baronnies contribuent largement : sites internet multilingues, stratégie e-numérique (réseaux sociaux, newsletters…), magazine et carte touristique.

Aux côtés de l'Agence de Développement Touristique de la Drôme et du Comité Régional du Tourisme AURA, l'Office de Tourisme participe aux salons grand-public, et organise des accueils Presse/Media/influenceurs, campagnes photos-vidéos.

L'arsenal marketing de l'Office de Tourisme est complété avec les **éditions de magazines touristique, guides et cartes pratiques et la production et vente de séjours touristiques** pour individuels et groupes.

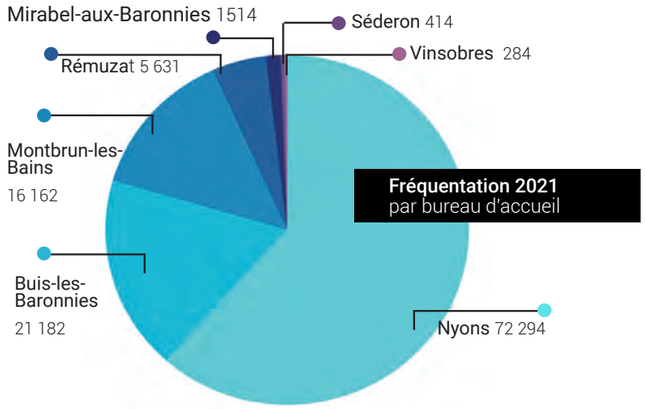
RAPPORT ANNUEL 2021
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission E

La saison touristique s'étend de Pâques à la Toussaint.

L'accueil touristique s'articule autour de 8 bureaux d'accueil répartis sur le territoire. 130 000 visiteurs y sont accueillis en 2021.

Le site internet est consulté par 220 000 utilisateurs en 2021, les réseaux sociaux sont suivis par 15 000 internautes.



3 premières régions émettrices : Auvergne-Rhône Alpes, PACA et Île de France.

Toujours très peu de clientèle étrangère en 2021 compte tenu de la conjoncture (5,7%) - 4 premiers bassins émetteurs de clientèles étrangères: Belgique, Pays Bas, Suisse et Allemagne.



QUELQUES CHIFFRES :

- 1 751 participants à la "chasse aux trésors"
- 5 538 participants aux "Bougez-Baladez-Curieux"
- 1 064 participants aux Visites Guidées
- 12 177 fans sur Facebook
- 5 190 abonnés sur Instagram
- 219 988 utilisateurs uniques sur le site internet
- 84 291 € de Chiffre d'affaires - Boutique
- 27 083 € de Chiffre d'affaires - Billetterie

119 séjours individuels vendus
= 22 367 €

28 séjours groupes vendus
= 13 965 €

séjours créés par le service commercialisation de l'Office de Tourisme

L'OT accompagne les actions de développement menées sur le territoire :

- Dossier de candidature au **label Famille +**
- Le **ciel nocturne** et le **projet de classement du Parc Naturel Régional en RICE** (Réserve Internationale du Ciel Étoilé)
- La stratégie d'**accueil des campings cars**
- Renouvellement du **classement de la ville de Nyons** en tant que **station touristique**
- Les **ENS** au fil de l'Eygues et Toulourenc
- **Aménagements sur le plan d'eau du Pas des Ondes à Cornillon**
- **Rénovation de la Maison des Vautours à Rémuzat**
- Définition d'une **stratégie œnotourisme à Vinsobres**
- **Accompagnement du Parc Naturel Régional** dans les projets de valorisation touristiques territoriaux
- Animation du label des **Plus Beaux Détours de France**

Commission E

1400

hébergements collectent la taxe de séjour

= 13 845 lits touristiques

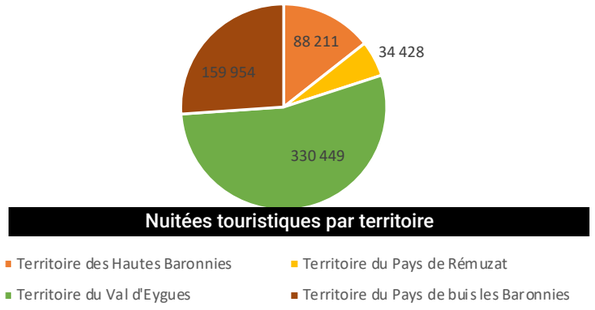
390 000 €

générés par **la taxe de séjour**

Une collecte de la taxe de séjour qui retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire

Pour rappel, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.
Cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe.

La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs : https://baronnies.taxesejour.fr



Malgré le confinement du printemps 2021 et un démarrage de la saison poussif, la forte fréquentation estivale qui s'est poursuivie à l'automne a permis d'atteindre les 390 000 € de taxe collectée et de retrouver le niveau de 2019.

La collecte et le reversement de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (airbnb, abritel, booking) ont continué à fortement progresser (de 100 000 € en 2019 à 163 000 € en 2021), ce qui témoigne de l'importance du numérique dans la commercialisation des hébergements touristiques.
Plus de 613 000 nuitées adultes ont été enregistrées sur le territoire de la Communautés de communes en 2021.

Cette somme a permis de co-financer :

- les missions et actions de l'Office de Tourisme communautaire et, notamment, l'édition de l'ensemble des supports de promotion et le développement des actions de commercialisation.
- la conception et l'édition de topo-guides de randonnées pédestres et VTT.
- le soutien à des projets touristiques communaux.

Perspectives 2022

- Recherche de mutualisation des actions avec Vaison-Ventoux en Provence
- Accompagnement de Montbrun-les-Bains dans son accroissement d'activités autour du thermalisme
- Accompagnement de Mirabel-aux-Baronnies sur l'oenotourisme et terroir
- Accompagner le Parc Naturel Régional sur l'accueil éco-touristique à la Maison du Parc

TECHNIQUE

Commission G :
Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés – Aire d'accueil des gens du voyage

Commission H1 :
Voirie

Commission I :
Coordination et gestion GEMAPI - Irrigation

Commission J :
SPANC – Assainissement – Pluvial – Eau – Contrat ZRR – Agence de l'Eau



Commission G

Christian CORNILLAC

Vice-Président délégué à Gestion des déchets – Aire d'accueil des gens du voyage
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Commission I

Olivier SALIN

Vice-Président délégué à Coordination et gestion GEMAPI – Irrigation
Maire de Rémuzat



Commission H1

Stéphane DECONINCK

Vice-Président délégué à Voirie
Maire de Montaulieu



Commission J

Jean GARCIA

Vice-Président délégué à SPANC – Assainissement – Pluvial – Eau – Contrat ZRR – Agence de l'Eau
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission G

67 communes de la CCBDP = population municipale de

21 660 hab.
desservies par le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers

8 BOM
Bennes à ordures ménagères



Gestion des déchets

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

LES MOYENS UTILISÉS

BOM	FE 695 PH (NYONS)	DY 682 WH (NYONS)	CE 362 JG (NYONS)	EP 862 NG (NYONS)
	RENAULT D WIDE 320	RENAULT D WIDE 280	RENAULT PREMIUM 270 DXI	RENAULT PREMIUM 280 DXI
	Benne SEMAT de 16m³	Benne SEMAT de 16m³	Benne SEMAT de 16m³	Benne SEMAT de 16m³
1ere Mise en Circulation	15/03/2019	13/01/2016	24/04/2012	11/03/2008
Kilométrage au 31/12/2021	63 450	158 091	234 822	229 047
Kms réalisés en 2021	23 587	24 955	14 915	4 795

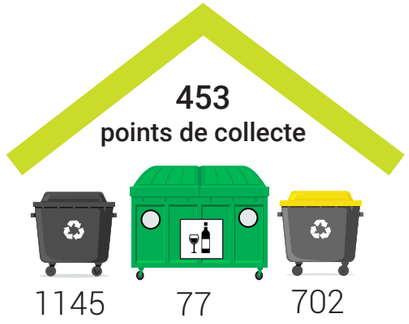
BOM	EP 086 VD (REMUZAT)	AC 713 YN (SEDERON REMUZAT)	BZ 431 VM (BUIS)	GB 300 CP (SEDERON)
	RENAULT PREMIUM 270 DCI	RENAULT PREMIUM 260 DXI 7	RENAULT PREMIUM 260 DXI 7	RENAULT PREMIUM 320 DXI
	Benne FAUN de 16m³	Benne FAUN de 14m³	Benne FAUN de 14m³	Benne SEMAT de 14m³
1ere Mise en Circulation	20/04/2004	21/09/2009	03/01/2012	04/08/2021
Kilométrage au 31/12/2021	230 650	214 101	213 773	10 057
Kms réalisés en 2021	14 501	18 056	24 712	10 057

Autres Véhicules	POLYBENNE (sur 4 territoires) FIAT DUCATO	TRACTOPELLE DECHETERIE NYONS	TRACTOPELLE DECHETERIE BUIS
1ere Mise en Circulation	30/09/2013	FERMEC 860	CASE 580 SLE
Kilométrage au 31/12/2021	134 858		
Kms réalisés en 2021	10 508		

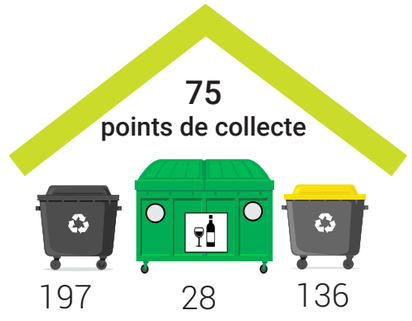
Commission G

PARCS DE CONTENEURS À ROULETTES ET COLONNES À VERRE

Territoire du Val d'Eygues



Territoire des Hautes Baronnies



TOTAL - (tout territoire confondu)



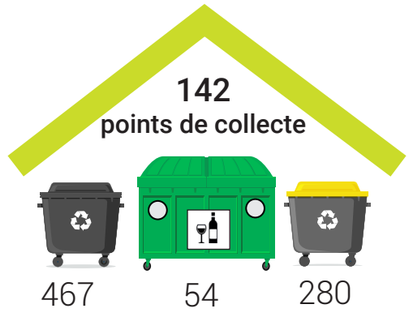
1974 Conteneurs Ordures Ménagères

181 Colonnes à verres

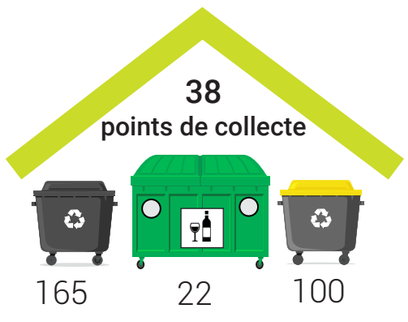
1218 Conteneurs Emballages

708 Points de collecte

Territoire de Buis-les-Baronnies



Territoire de Rémuzat

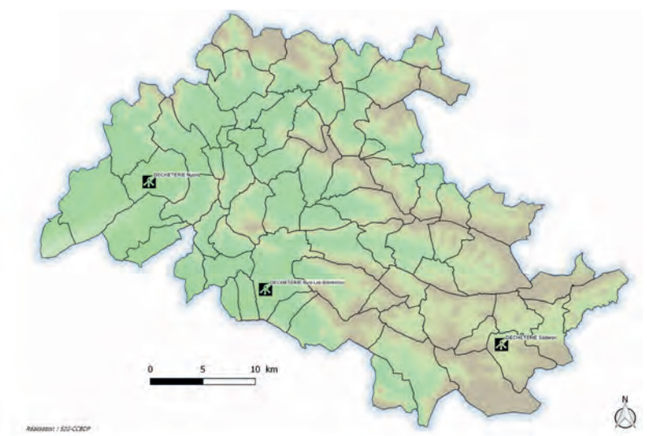


(Pour plus de détails en ce qui concerne les volumes, voir p62 et p63)

Commission G

Les déchèteries

LOCALISATION ET HORAIRES D'OUVERTURES



SÉDERON
• **Du 1er octobre au 30 avril**
Le lundi, mercredi et samedi de 14h à 16h30

• **Du 1er mai au 30 septembre**
Le lundi, mercredi et samedi de 10h à 12h
et de 13h30 à 17h

BUIS-LES-BARONNIES
• **Du lundi au samedi de 7h à 12h**
+ le mercredi et samedi de 14h à 16h

NYONS
• **Du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h**
+ du lundi au vendredi de 8h à 9h
réservé aux professionnels.

Déchets collectés
Cartons, fers et métaux, encombrants, bois, végétaux, gravats, piles, huiles usagées, huiles alimentaires, lampes, néons, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), Déchets Diffus Spécifiques (DDM), ordures ménagères, emballages recyclables, journaux-revues-magazines, verre, textiles.

Indicateurs techniques relatifs au traitement

Nature des traitements et des valorisations :

Elimination :
• Centre d'enfouissement des déchets : OM, encombrants non recyclables.

Valorisation matière :
• Recyclage : emballages ménagers, journaux-revues-magazines, verres, cartons, métaux, végétaux, bois, gravats, mobiliers, Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), lampes-néons, piles, huiles minérales et végétales et consommables informatiques
• Réutilisation : Vêtements, objets réutilisables de la Ressourcerie 3R La Triade ;
• Incinération avec valorisation énergétique : refus des emballages recyclables, DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux), déchets dangereux des ménages.

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

• Adhésion au SYPP (Syndicat des Portes de Provence) pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur un territoire comprenant 7 EPCI, 108 communes et 180 000 habitants.
• Simplification du geste du tri avec la mise en place des extensions de consignes de tri pour améliorer la performance globale : augmenter les quantités et améliorer les performances de recyclage et de valorisation.
• Lancement d'une étude d'harmonisation d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.
• Etude de réhabilitation de la déchèterie de Buis-les-Baronnies.

(Pour plus de détails en ce qui concerne les volumes, voir p62 et p63)

Commission G

Harmonisation du schéma de collecte et extension des Consignes de tri - mars 2021



L'extension des consignes de tri étendue aux 20 communes du territoire du Val d'Eygues en mars 2021

Les objectifs de ce projet sont doubles pour la CCBDP :

▶ rendre homogène la collecte sélective sur l'ensemble des 67 communes qui composent la CCBDP.

▶ sensibiliser les habitants du territoire aux nouvelles consignes de tri afin d'améliorer les performances de collecte sélective.

Ambassadeurs du tri

41 structures touristiques visitées (campings, résidences de tourisme, villages vacances du territoire) + 5 Offices de Tourisme, mairies, déchèteries du territoire ....

1800 personnes rencontrées

200 dépliants en anglais distribués .

Depuis 2020, et conformément à la loi du 17 août 2015, la Communauté de commune des Baronnies en Drôme Provençale a mis en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette mesure a pour but d'harmoniser et de simplifier les gestes de tri pour trier mieux.

▶ Dans la continuité des actions engagées dans cette campagne de sensibilisation aux bons gestes de tri, la CCBDP a accueilli 2 jeunes étudiants durant l'été. Ils ont eu pour mission de rencontrer et d'informer les visiteurs de notre territoire sur les nouvelles consignes de tri.



▶ Une sensibilisation auprès des enfants pour l'éducation à l'environnement.
Jeanelle et Victor ont aussi été invités à présenter les bons gestes de tri auprès des jeunes publics grâce à des animations réalisées auprès des accueils de loisirs intercommunaux à Nyons, Montbrun-les-Bains : mise en scène du tri sélectif pour une interaction participative des enfants.

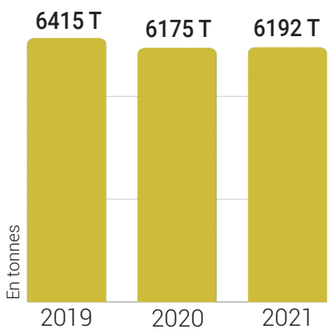
Cette opération a été menée en partenariat avec le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) et sous la direction de Christian CORNILLAC, Vice-Président de la CCBDP délégué aux déchets.

(Pour plus de détails en ce qui concerne les volumes, voir p62 et p63)

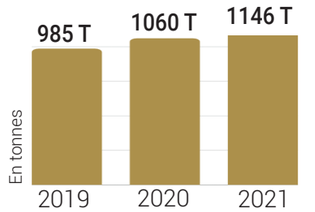
Commission G

BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS - COMPARATIF 2021- 2020-2019 CCBDP - COLLECTES ET DÉCHÈTERIES

collecte
Ordures ménagères

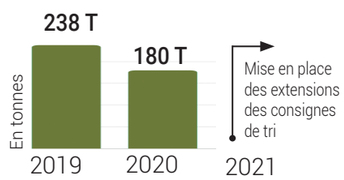


collecte
Verre



collecte
(Uniquement sur le territoire du Val d'Eygues)
JRM *

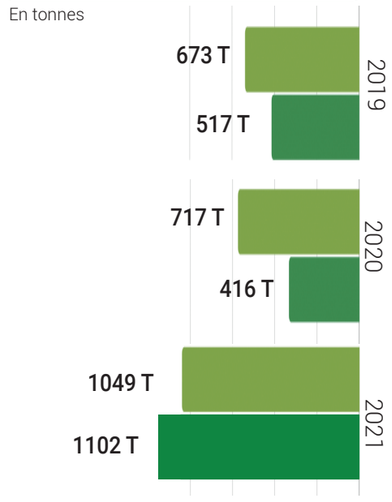
* JRM : Journaux Revue Magazine



DÉCHÈTERIES NYONS BUIS SEDERON	TOTAL ANNÉE 2019 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2020 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2021 (tonne)
Cartons	301,380	262,220	299,300
Fers & Métaux	439,840	406,460	485,790
Encombrants	1 641,240	1 359,880	1 627,870
Bois	660,188	653,720	680,960
Eco-Mobilier	251,100	311,940	456,160
Végétaux	1 466,530	1 410,250	1 570,940
Gravats	1 428,760	1 236,000	1 635,200
Batteries	0,000	0,000	4,200
Piles	0,000	0,495	2,671
Huiles usagées	10,064	13,490	15,345
Huiles Alimentaires (litre)	180,000	1,728	4,126
Néons (Recylum)	0,000	0,661	0,811
Pneumatiques	0,000	6,869	11,162
D.E.E.E. *	250,999	236,449	272,458
D.D.S. **	27,881	23,279	38,196
ECO D.D.S. ***	25,486	22,845	23,737

Emballages Multi - Matériaux

collecte
Quai Emballage Recyclage
Tri Emballage Recyclage

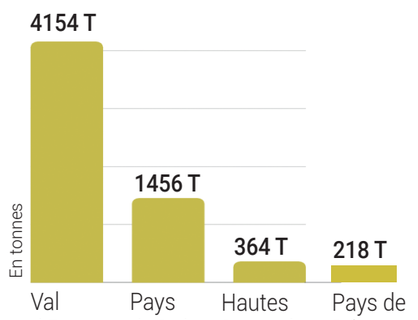


* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
** Déchets Diffus Spécifiques (Filière de traitement hors ECO DDS)
*** Eco organisme pour le traitement et la valorisation d'une partie des Déchets Diffus Spécifiques

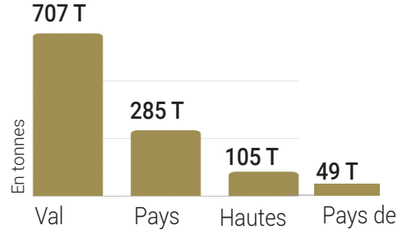
Commission G

BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS DE L'ANNÉE 2021 PAR TERRITOIRE - COLLECTES ET DÉCHÈTERIES

collecte
Ordures ménagères



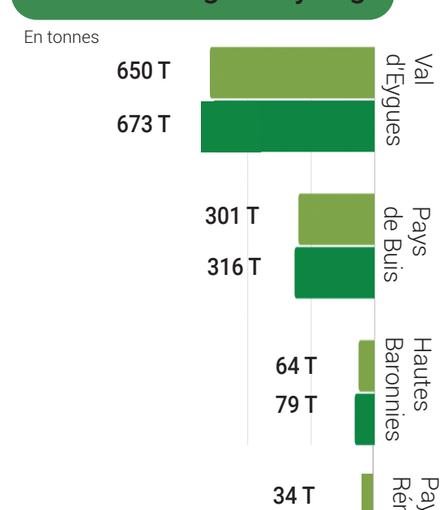
collecte
Verre



DÉCHÈTERIES En tonnes	Val d'Eygues	Pays de Buis	Hautes Baronnies
Cartons	176,500	106,900	15,900
Fers & Métaux	307,550	115,540	62,700
Encombrants	988,250	466,320	173,300
Bois	415,200	210,580	55,180
Eco-Mobilier	377,660	78,500	0,000
Végétaux	939,680	522,220	109,040
Gravats	1031,480	524,460	79,260
Batteries	4,200	0,000	0,000
Piles	2,422	0,249	0,000
Huiles minérale	7,785	4,230	3,330
Huiles végétale	2,789	1,111	0,226
Néons	0,579	0,232	0,000
Pneumatiques	11,162	0,000	0,000
D.E.E.E. *	186,057	63,383	23,018
D.D.S. **	24,187	11,626	2,383
ECO D.D.S. ***	15,110	6,343	2,284

Emballages Multi-Matériaux

collecte
Quai Emballage Recyclage
Tri Emballage Recyclage



* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
** Déchets Diffus Spécifiques (Filière de traitement hors ECO DDS)
*** Eco organisme pour le traitement et la valorisation d'une partie des Déchets Diffus Spécifiques

Commission G

INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS TTC 2021

		Flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclabes hors verre	Déchets déchèterie	Total 2021
CHARGES	Fonctionnelles	Fonctionnelles	284 405,00 €	13 935,00 €	110 301,00 €	248 279,00 €	656 920,00 €
		Communication	4 088,00 €	38,00 €	4 006,00 €	0,00 €	8 132,00 €
		Total fonctionnelles	288 493,00 €	13 973,00 €	114 307,00 €	248 279,00 €	665 052,00 €
	Techniques	Collecte et précollecte	827 452,00 €	73 286,00 €	318 081,00 €	281 064,00 €	1 499 883,00 €
		Transfert/transport/Traitement	664 190,00 €	0,00 €	262 007,00 €	315 114,00 €	1 241 311,00 €
		Total techniques	1 491 642,00 €	73 286,00 €	580 088,00 €	596 178,00 €	2 741 194,00 €
	Total charge		1 780 135,00 €	87 259,00 €	694 395,00 €	844 457,00 €	3 406 246,00 €
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	19 752,00 €	56 858,00 €	108 534,00 €	185 144,00 €
		Préstation à des Tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres produits	0,00 €	8 244,00 €	0,00 €	0,00 €	8 244,00 €
		Total industriels	0,00 €	27 996,00 €	56 858,00 €	108 534,00 €	193 388,00 €
	Soutiens Aides	Tous soutiens des sociétés agréées	159,00 €	0,00 €	179 372,00 €	115 979,00 €	295 510,00 €
		Reprise des subventions d'investissement	16 141,00 €	0,00 €	6 917,00 €	25 902,00 €	48 960,00 €
		Subventions de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total aides	16 300,00 €	0,00 €	186 289,00 €	141 881,00 €	344 470,00 €
	Total produits		16 300,00 €	27 996,00 €	243 147,00 €	250 415,00 €	537 858,00 €
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		79 921,00 €	6 183,00 €	34 981,00 €	92 936,00 €	214 021,00 €
	Contribution des usagers	TEOM	1 896 083,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 896 083,00 €
		REOM	1 068 987,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 068 987,00 €
		Redevance Spéciale et facturation usagers	39 142,00 €	0,00 €	0,00 €	3 448,00 €	42 590,00 €
		Total contribution usagers	3 004 212,00 €	0,00 €	0,00 €	3 448,00 €	3 007 660,00 €
	Contribution des collectivités		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 439,13 €
	Total contributions		3 084 133,00 €	6 183,00 €	34 981,00 €	96 384,00 €	3 232 120,13 €

SYNTHESE	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclabes hors verre	Déchets déchèterie	Total 2021
Coût fonctionnelles	288 493,00 €	13 973,00 €	114 307,00 €	248 279,00 €	665 052,00 €
Coût techniques	1 491 642,00 €	73 286,00 €	580 088,00 €	596 178,00 €	2 741 194,00 €
Coût Industriels	0,00 €	27 996,00 €	56 858,00 €	108 534,00 €	193 388,00 €
Coût aides	16 300,00 €	0,00 €	186 289,00 €	141 881,00 €	344 470,00 €
Montant des contributions	3 084 133,00 €	6 183,00 €	34 981,00 €	96 384,00 €	3 221 681,00 €

Commission G



La Ressourcerie

ACTIVITÉS MISES EN PLACE

COVID

L'année 2021 a été impactée par la situation sanitaire. Les couvre feux et les confinements ont freiné l'activité au printemps et en fin d'année. La Ressourcerie a pu rester ouverte sur rendez-vous durant les périodes de confinement, réaliser de la vente en ligne et continuer les enlèvements. Cela a permis de maintenir un certain niveau d'activité et de conserver l'ensemble des salariés en poste.

ESPACE DÉPÔT : AMÉNAGEMENT

Réajustement de l'aménagement du dépôt en retravaillant l'espace de nettoyage pour plus de fluidité.
Sécurisation de l'espace « D3E » afin de limiter les risques liés à ces réparations.
Modification de l'agencement de l'espace « atelier meuble » afin d'avoir plus d'espace de stockage et de réparation.

ESPACE MAGASIN ET PRÉ-STOCKAGE : AMÉNAGEMENT

L'espace de pré-stockage a été aménagé avec des tables de tri pour l'activité vente de vêtements (développé en 2021) et pour le tri des jouets.
L'espace magasin a été modifié pour accueillir un espace de vente de vêtements et la caisse a été déplacée afin de créer plus de fluidité au sein du magasin.
Les périodes d'activité moins denses dues à la crise sanitaire ont permis de créer de nombreux supports pour mettre en place des affichages, des supports pour les cadres, pour les tapis, etc.

107 414 € de Chiffre d'affaires

+ 29,8 % par rapport à 2020

142 597 kg récoltés

+ 15,5 % par rapport à 2020

7,74 € : panier moyen

contre 7,17 € en 2020

13 884 passages en caisse

+ 20,4% par rapport à 2020

26 personnes

demandeuses d'emploi ont pu être en activité grâce à la Ressourcerie

Commission G

LA NOUVELLE ÉQUIPE :

Durant l'année 2021 l'équipe de la Ressourcerie s'est renforcée et renouvelée.

Un poste d'animation en économie circulaire a été pourvu à compter de février et a permis de développer la stratégie de communication et de renforcer les actions de sensibilisation.

Par ailleurs, suite aux départs d'un encadrant et d'une conseillère en insertion, de nouvelles procédures ont permis des améliorations rapides assurant ainsi la bonne poursuite des missions.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC / SERVICE CIVIQUE :

Les visites de la Ressourcerie

2 groupes du centre de Loisirs Les P'tits Bouts,
2 groupes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes avec la Mission Locale,
La Petite Ressourcerie de Valréas, des journalistes de La Tribune et du Dauphiné Libéré, les éco délégués du collège Barjavel et du lycée Roumanille de Nyons, les partenaires du territoire lors d'un petit déjeuner partenaires.
Accueil au total de 23 enfants, 17 jeunes de 12-25 ans et 32 personnes membres de structures partenaires.

Côté boutique

Réaménagement de l'espace sensibilisation pour qu'il puisse accueillir 8 personnes en même temps.
12 ateliers ont été menés dans la boutique à destination des clients et du public dont 3 animés par le CEDER dans le cadre du programme éco consommation et 6 co-animés avec des membres de l'équipe (agents et bénévoles). **Au total ces ateliers ont permis de toucher 72 personnes dont 13 enfants.**
L'équipe a également profité d'un atelier éco consommation du CEDER, d'une demi-journée, autour de la récup' créative et de deux ateliers-formation autour des mitigeurs et des lampes de chevet animé par un bénévole.



Commission G

Animations extérieures

Participation à la journée 3R à Reilhanette - 1 stand
Participation à la journée éco-track à Nyons - 1 stand
Animation d' un atelier récup' créative à Curnier avec l'AASHN, 1 atelier à l'occasion de la Semaine Bleue auprès des bénéficiaires et des intervenantes de l'aide à domicile de ANCRE à domicile, 4 ateliers au Centre de Loisirs Les P'tits Bouts, 3 ateliers créatifs avec les jeunes du club manga du service jeunesse de Nyons.
Au total, ce sont 116 personnes qui ont été touchées par ces ateliers dont 69 enfants et 10 jeunes de 12-25 ans.
Visite de trois ressourceries : R de récup à Pontcharra (38), Ulisse38 à Grenoble (38) et La Ressourcerie Verte (26). Le but de ces visites est d'observer pour s'inspirer et imaginer des améliorations ou ajustements dans notre propre fonctionnement.

Communication



Le site internet « 3r-latriade.org » a été totalement refait !
Il comporte des informations pratiques sur la boutique et le dépôt mais également sur le fonctionnement des ressourceries, sur ANCRE, le cycle de vie des objets, des liens vers partenaires et une Foire aux questions
Animation des pages facebook et instagram.

Partenaires

La Mission locale Drôme-Provençale, le Service Jeunesse municipal de Nyons, le centre de loisirs Les P'tits Bouts, le CEDER, la CCBDP, le SYPP, le centre social Carrefour de Habitants, Aventic, l'AASHN, le Réseau National des Ressourceries, le Réseau AURA des Ressourceries, Coup de Pouce 84, ENVIE et ANCRE à domicile.
La Ressourcerie a fait un don de 235kg de matériel paramédical à l'association Partage Plus de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans le cadre de son action de solidarité internationale en Europe de l'Est.

Les Filières de recyclage :

Filière livres : 1.82T de livres (destinés à être revendus via une boutique en ligne) ont été expédiés chez AMMAREAL.

Accueil de deux volontaires en service civique sur les missions de sensibilisation et communication :

- entre le 12 octobre 2020 et le 4 juin 2021
- entre le 1er septembre 2021 et 30 avril 2022

Ils ont été parties prenantes dans les projets de l'année, animations, expositions, graphisme…

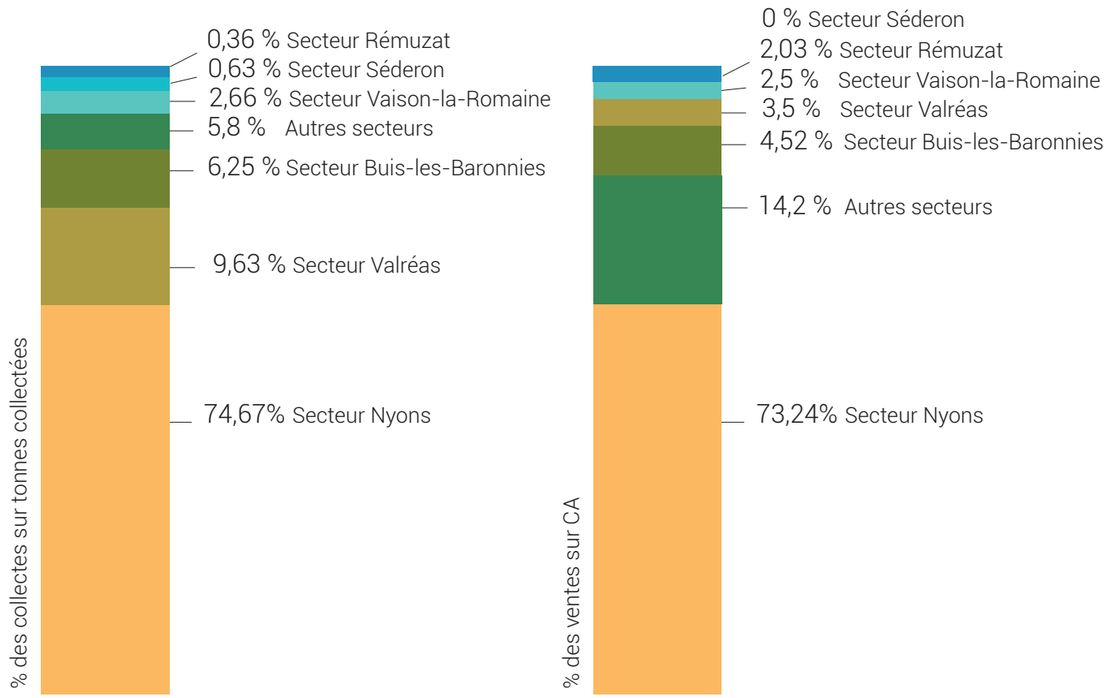
La collecte: La ressourcerie a collecté 142.59 tonnes en 2021, soit 15.5 % de plus qu'en 2020. La part de la collecte à domicile sur le total des entrées d'objets à la ressourcerie est à 37% comme en 2020 contre 55 % en 2019. Cette baisse est principalement due à la crise sanitaire qui a limité l'accès au domicile.
Il n'y a pas eu de collecte d'encombrants organisée par la CCBDP en 2021.

La réparation : Plusieurs salariés ont pu être formés, par un bénévole, aux tests et réparations primaires d'appareils électriques et électroniques.

Commission G

RÉSULTATS OBTENUS

Origine géographique de la clientèle



Les tonnages

Année			2019	2020	2021
Flux Entrant (en tonnes)	Déchets textiles		9.08	9.83	11.13
	DEEE		14.72	17.05	18.44
	Encombrants ménagers divers		23.52	15.26	15.46
	Encombrants ménagers divers (ferrailles, gravats…)		3.86	18.73	20.77
	Mobilier		63.85	54.73	63.44
	Papier		6.42	8.69	13.34
	Total Flux Entrant		121.38	124.37	142.59
Flux Sortant (en tonnes)	Filières de recyclage et valorisation	Déchets métalliques ou autres recyclables (métaux, cartons, gravats)	7.37	4.33	11.39
		Papier		3.97	10.52
		D3E	8.33	4.87	22.64
		Textile		2.19	4.68
		Ecomobilier	11.18	7.57	16.92
	Revente	Textile	9.74	4.26	4.04
		DEEE	6.38	8.68	8.03
		Tout Venant + Livre		17.06	14.19
		Mobilier	42.34	35.85	40.98
		Autres		10.02	
		Total Flux Sortant	103.87	98.8	133.39

Commission G

Perspectives 2022

Renforcement du réemploi des appareils électriques, électroniques et électroménagers

L'association ANCRE a créé l'entreprise d'insertion Envie Drôme Ardèche avec deuc autres structures d'insertion, rattachée au réseau Envie, qui a pour objet la collecte, la réparation et le réemploi des appareils électriques comme support d'insertion par l'activité économique.

Cette structure va permettre à la Ressourcerie de s'approvisionner en appareils électriques ou électroménagers d'occasion révisés par des spécialistes, avec une garantie; et de pouvoir envoyer dans ce réseau les appareils électriques, électroménagers ou électroniques défaillants qui pourraient être réparables pour les remettre dans le circuit de consommation. La clientèle de la ressourcerie pourra donc bénéficier d'articles bénéficiant d'une fiabilité renforcée.
L'ouverture d'Envie, basée à Montélimar, est prévue à l'été 2022.

Développement de la sensibilisation / communication auprès du grand public et de publics ciblés

Faire mieux comprendre aux clients le fonctionnement et les enjeux de la ressourcerie 3R-La Triade, sensibiliser à la réduction des déchets par des ateliers et animations, poursuivre, approfondir et développer les partenariats sur le territoire.
Organisation d'une grande Journée du Réemploi au printemps 2022 avec des activités toute la journée : Animation pour les enfants / Customisation de meubles / Couture / Marché des créateurs / Grande braderie sur la boutique / Plateau radio / Concert et spectacle.

Continuité des partenariats en cours avec la Mission locale et approfondir les liens avec les établissements scolaires du territoire ainsi que les collectivités.

Moyens humains/compétences à développer

26 salariés en insertion ont pu être accompagnés en 2021 sur le chantier ressourcerie, c'est donc (71) salariés qui ont pu bénéficier d'un accompagnement socio professionnel depuis la création de la ressourcerie en 2017.

La ressourcerie bénéficie d'un volontaire en service civique depuis septembre 2021 pour contribuer à la communication et la sensibilisation du grand public. Le recrutement d'une animatrice en février a permis de développer les ateliers, les animations et notre communication.
Les agents de la ressourcerie gèrent l'accueil téléphonique et physique depuis le début de l'année 2021 et cela s'avère très positif.

Pour l'année 2022 : plus d'événements, plus de restaurations de meubles, rechercher de nouveaux partenaires et de nouvelles filières de réemploi.



Commission H

985 km :
Total des voies CCBDP au 31/12/21

- Territoire Val d'Eygues : 556 km
- Territoire Pays de Rémuzat : 148 km
- Territoire Hautes Baronnies : 94 km
- Territoire Pays de Buis : 186 km



Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire.

Le marché de travaux à bons de commande a été signé en mars 2021 pour 1 an renouvelable 2 fois 1 an.
(de nouveaux marchés seront à attribuer en 2024).

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE 2021 :

Il est composé de 3 lots :

- **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil** sur la vallée de l'Eygues/Pays de Remuzat : entreprises GIE DROME PROVENCALE : SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP

- **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil** sur les vallées de la Méouge-Toulourenc et de l'Ouvèze : entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE

- **Lot Travaux de chaussée sur tout le territoire** : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE ;

TRAVAUX VOIRIE 2021 :

L'ensemble des travaux s'est déroulé de juin 2021 à novembre 2021

Montant total des travaux : 1 282 862 €TTC

Rappel : 1 214 855 €TTC en 2020 soit une augmentation de travaux d'environ 5.6 % .

- **Territoire Val d'Eygues :**
  Travaux réalisés : 814 587 € TTC

- **Territoire Méouge-Toulourenc :**
  Travaux réalisés : 188 894 € TTC

- **Territoire Ouvèze :**
  Travaux réalisés : 279 381 € TTC

Commission J



Zone de Revitalisation Rurale

Améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, c'est possible avec l'Agence de l'Eau .

Les collectivités situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) n'ont pas toujours les moyens pour mettre à niveau leurs infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Or, des ouvrages vétustes ne sont plus forcément conformes à la réglementation et leurs dysfonctionnements peuvent induire une gestion d'exploitation coûteuse à la collectivité et aux usagers.

L'Agence de l'Eau accompagne les communes relevant du classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et stations), en partenariat avec les Conseils départementaux.

Cette forme de solidarité prend la forme d'un contrat signé entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau au bénéfice des communes membres qui souhaitent bénéficier du dispositif financier. La CCBDP animera et pilotera l'avancement de ce programme de travaux avec les communes.

L'élaboration du programme a été lancé fin 2021 pour 30 communes et un syndicat d'alimentation en eau potable volontaire à cette démarche.
Une enveloppe financière de 2 millions d'euros sera attribuée par l'Agence de l'Eau aux communes des Baronnies en Drôme Provençale. Une répartition équitable des aides devra être tenue entre les travaux d'assainissement (EU) et les travaux d'eau potable (AEP).

Enveloppe Aides ZRR
2 millions €



L'amélioration de ces équipements permettra de préserver les ressources en eau, de sécuriser l'acheminement de l'eau potable et d'économiser l'eau.

Commission I



GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

Pour autant, les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versant et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La loi prévoit la possibilité de confier cette compétence par transfert à des syndicats mixtes de rivières.

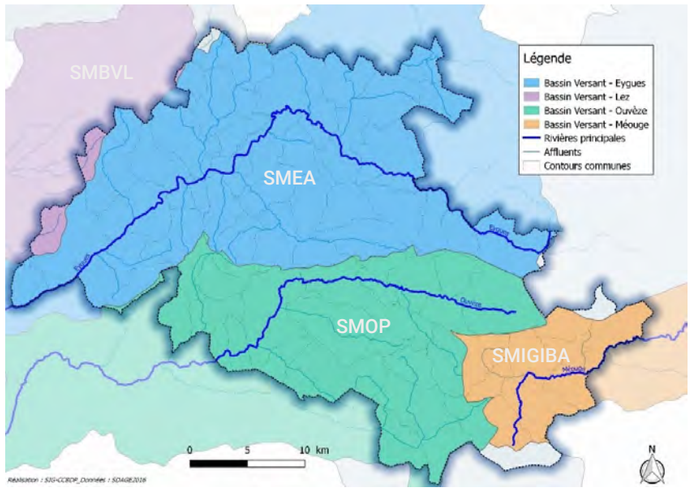
4 syndicats de bassins versants sont concernés par la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCBDP

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**) pour le bassin de l'Ouvèze

Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**) pour le bassin versant de l'Eygues

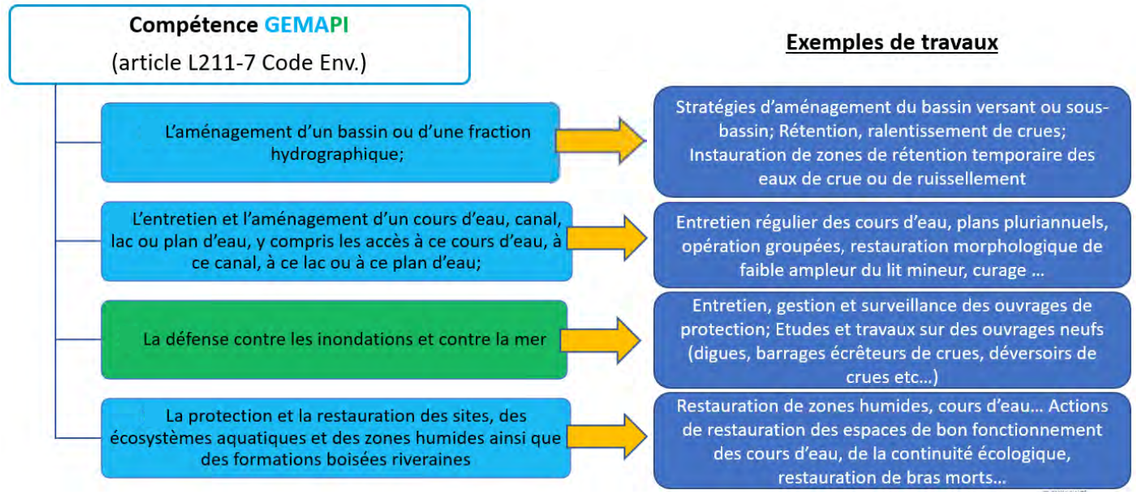
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**) pour le bassin versant du Lez

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) pour le bassin de la Méouge



Commission I

Les missions de la GEMAPI sont encadrées par l'art L211-7 du Code de l'Environnement :



La taxe GEMAPI

Une taxe GEMAPI a été instaurée pour financer cette nouvelle compétence. Facultative, la CCBDP a toutefois souhaité instaurer cette taxe pour plus de transparence. Elle permet d'équilibrer un budget annexe spécifique à la GEMAPI.
Elle peut s'élever jusqu'à 40 euros par habitant et par an. Aujourd'hui la CCBDP est à environ 10 € /hab.

Chaque année, les syndicats font un appel à contribution aux collectivités adhérentes.

En 2021, la CCBDP a contribué avec les montants suivants :

	2021
SMBVL	12 408,00 €
SMEA	216 918,39 €
SMOP	22 822,60 €
SMIGIBA	15 758,17 €
TOTAL CONTRIBUTIONS	267 907,16 €
PRODUIT TAXE	268 800 €

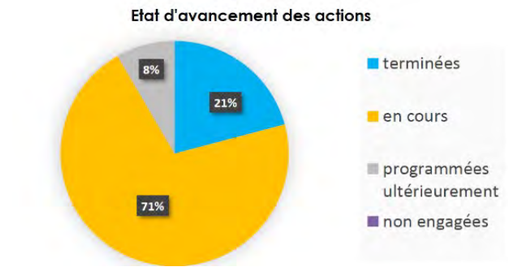


Commission I

Ainsi vont être détaillées les principales avancées de l'année 2021 sur ces quatre bassins hydrographiques.

Bassin Versant du Lez

▶ Depuis 2015, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) porte un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Le PAPI est un outil de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux, qui permet de mobiliser des fonds publics pour financer les programmes de travaux. Il regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme. Un avenant de 3 ans a été validé en 2021 et prolonge la durée de la convention jusqu'en 2024.



Le SMBVL a établi depuis 2006 différents « contrats» pluriannuels afin de garantir le financement de ses actions essentielles comme les travaux d'entretien de la végétation et les aides aux postes de ses agents. En 2021, s'est tenue l'inauguration officielle du contrat de bassin versant pour une durée de 6 ans.

L'intérêt de cette démarche est d'unir les porteurs d'actions du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable et assainissement) et du grand cycle de l'eau (gestion des milieux aquatiques, risque inondation) autour d'un projet global et cohérent à l'échelle d'un bassin versant.

Le montant global du programme d'actions du Contrat de bassin versant du Lez est évalué à 21 millions d'euros.

La démarche de SAGE sur le bassin versant du Lez a été initiée en 2011 sur initiative du SMBVL, la structure porteuse, et a fait suite à une démarche de contrat de rivière. La démarche de SAGE permet ainsi de traiter des thématiques plus larges comme la gestion de la ressource en eau et de disposer d'une gouvernance « reconnue » : la Commission Locale de l'Eau (CLE). L'objectif principal de l'année 2021 était l'installation de la nouvelle CLE et la réactivation des différentes commissions afin d'écrire une première version du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

▶ Suivi des travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) 2017-2021. Au global en 2021, le SMBVL a engagé 379 999,07€ HT pour le programme de travaux sur l'ensemble de son territoire : gestion et entretien des berges, scarification (grattage, ameublissement) des atterrissements (accumulation de matériaux : sable, gravier…).

▶ Dans le cadre de ses compétences GEMAPI, la priorité sur le volet Prévention des Inondations pour le SMBVL est la protection de Bollène contre les crues centennales du Lez.

Des opérations d'entretien de la végétation sont régulièrement effectuées, en plus des visites techniques approfondies obligatoires sur les digues classées et réalisées par un cabinet spécialisé.



Entretien digue Bollène (SMBVL)

Commission I

Bassin versant de l'Eygues

▶ Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA) assure la compétence GEMAPI sur l'intégralité du bassin versant de l'AEygues seulement depuis sa création le 1er janvier 2020.

L'installation et la structuration de l'équipe se sont poursuivie en 2021 avec le recrutement de 3 agents techniques et 1 agent administratif.

▶ Le SMEA a également poursuivi les travaux d'entretien des cours d'eaux engagés par les syndicats antérieurs existants sur le bassin versant. Par convention avec l'association de réinsertion ANCRE et sous maîtrise d'œuvre de l'ONF, des travaux d'entretien de végétation ont été conduits de Sahune à Tulette sur l'Eygues, Ennuyé, le Bentrix et la Sauve.

L'étude pour l'élaboration d'un nouveau programme de gestion et d'entretien des cours d'eau pour 2024/2028 a été lancée.

▶ Concernant le volet prévention des inondations, les obligations réglementaires ont imposé des démarches urgentes sur les systèmes d'endiguements à Orange (digue rive gauche de l'AEygues – classe A). Le dépôt de Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale a été déposé auprès des services de l'Etat en juin 2021.

Des études complémentaires seront nécessaires en 2022, notamment une étude de dangers et une modélisation hydrologique (caractéristiques des crues : débits, durées, fréquences) et hydraulique (mesures hydrométriques : débits, pluies…).

Les Antignans, Nyons, avant travaux (source SMEA)



Les Antignans, Nyons après travaux (source SMEA)





Les Antignans, Nyons, déchets récupérés grâce à la collaboration des services techniques de la mairie de Nyons (source SMEA)



Campagne d'enlèvement de l'ambroisie avec les équipes de ANCRE (source SMEA)

Commission I

Bassin versant de l'Ouvèze

▶ Suite à la catastrophe du 22 septembre 1992, la nécessité d'une gestion cohérente et globale à l'échelle du bassin versant est devenue évidente pour protéger les populations les plus exposées aux inondations. Dès 2017, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est lancé pour une durée initiale de 3 ans. En 2020, le SMOP a bénéficié d'une prolongation du programme dans le cadre d'un avenant de 3 ans afin de permettre la réalisation d'études fondamentales. Le présent programme d'actions court dorénavant jusqu'au 25 juin 2023.

Cette phase d'études préalables est nécessaire avant le lancement d'un PAPI dit de « travaux ».

En 2021, ont débuté les études hydrauliques et hydromorphologique (morphologie du cours d'eau) à l'échelle du bassin versant, ainsi que l'étude de définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Ouvèze.

Le contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale a été validé en octobre 2015 pour deux phases de mise en œuvre de 3 ans.

Les actions enregistrées permettent d'améliorer la qualité des eaux de l'Ouvèze et de ses affluents, de mieux gérer la ressource en eau sur le territoire, de mettre en place des mesures de prévention face au risque inondation. Il vise également à valoriser les milieux naturels associés aux rivières et à mieux communiquer et sensibiliser sur la gestion de l'eau et les richesses patrimoniales du bassin versant.

Afin de répondre aux exigences règlementaires, le SMOP à l'élaboration du Dossier de Demande d'Autorisation du système d'endiguement de Violès à Bédarrides (digues de classe B) qui devra être déposé au plus tard en juin 2022.

Après un bilan à mi-parcours, il a été décidé de conduire une révision du programme d'actions. La préparation et l'élaboration du programme sera fait en 2021 dans l'objectif de signer un avenant en 2022.

.▶ Depuis sa création, le SMOP contribue à l'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze en portant des Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien de la Végétation (PPRE) d'une durée de 5 ans. Les interventions d'entretien sont réalisées en interne par les agents du SMOP. En complément le syndicat peut faire appel à des entreprises pour certains chantiers demandant de gros moyens matériels (gestion des atterrissements par scarification). 2021 est une année intermédiaire.

Le SMOP travaille au déploiement de son troisième programme pour 2022.

▶ Pour les gestionnaires des cours d'eau prioritaires, améliorer la continuité écologique est une obligation réglementaire prévue par la Directive cadre sur l'Eau (DCE) et référencée dans le code de l'environnement. Cette gestion consiste en partie à favoriser la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant. Ces actions répondent à deux objectifs :

Réguler et assurer le transit des sédiments (galets, sables, limons, argiles ; etc.) de l'amont vers l'aval

Permettre à la faune aquatique notamment aux espèces migratrices, de pouvoir se déplacer dans le cours d'eau.

Actuellement, le SMOP pilote un projet de régularisation de deux ouvrages transversaux sur l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies. Une étude est en cours et doit déboucher sur des travaux en 2023-2024.

▶ Afin de répondre aux exigences règlementaires, le SMOP a l'élaboration du Dossier de Demande d'Autorisation du système d'endiguement de Violés à Bédarrides (digues de classe B) qui devra être déposé au plus tard en juin 2022.



Seuil ancienne prise d'eau - Ubrieux (source SMOP)



Pont des Platanes à Buis les Baronnies

(source SMOP)

Commission I

Bassin versant de Buëch (la Méouge)

▶ Le SMIGIBA a signé en 2018 un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention pour une durée de 3 ans. En 2021, un avenant de 2 ans a été accordé, afin d'aboutir à un PAPI complet de travaux en 2023-2024.

Dans ce cadre, une étude a été réalisée pour identifier les secteurs où une intervention est nécessaire en priorité. 10 secteurs prioritaires ont été identifiés sur 7 communes, dont la commune de Séderon pour la CCBDP. Il revient au SMIGIBA d'étudier les risques et de faire des propositions visant la réduction du risque et la gestion des milieux aquatiques.

Deux études devraient être lancées en 2022.



Secteur endigué et recalibré de la Méouge à Séderon (SMIGIBA)

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont orientés exclusivement sur les risques d'inondation et de crue torrentielle et ne prennent, de fait, pas en compte les autres risques naturels présents tels que les glissements de terrain, les chutes de blocs ou encore les feux de forêt, pourtant bien présents sur le territoire.

Afin de considérer l'ensemble de ces risques recensés sur le bassin versant, le SMIGIBA a également déposé un dossier de candidature au Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin (POIA) et a reçu un avis favorable en juillet 2018 pour 3 ans.

Le projet POIA-GIRN du Buëch s'articule en deux grands volets :

- le premier de ces volets a trait à l'animation des démarches sur le territoire (ce qui inclut l'animation, la communication et la sensibilisation), l'amélioration de la connaissance du risque et la concertation pour la mise en œuvre du projet;

- le second volet est consacré à la mise en place des actions de prévision, de prévention et de gestion de crise, issues du travail conduit lors du premier volet.

▶ Le SMIGIBA est également porteur, depuis 2008, d'un contrat rivière. Actuellement en phase inter-contrat, l'élaboration d'un second contrat 2022-2025 est en cours pour un dépôt courant 2022.

▶ Le SMIGIBA conduit, en parallèle, des programmes pluriannuels d'entretien de la ripisylve des cours d'eau (végétation se développant au bord des cours d'eau).

▶ Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.



Gorges de la Méouge

(source Office tourisme Sisteron Buëch Baronnies Provençales)

Commission J





3821
installations

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local obligatoire depuis le 1er janvier 2006. Il est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif mais également de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

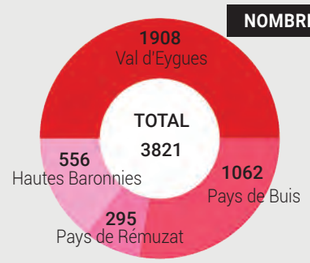
Bilan 2021

La loi sur l'eau du 3 janvier et l'article L.224-9 du code général des collectivités territoriales imposaient aux communes que le contrôle des assainissements non collectifs soit assuré sur l'ensemble du territoire français au plus tard le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme et précise le rôle des communes pour le contrôle de l'assainissement non collectif avec une nouvelle échéance : il faut que les communes aient réalisé les contrôles au plus tard au 31 décembre 2012.

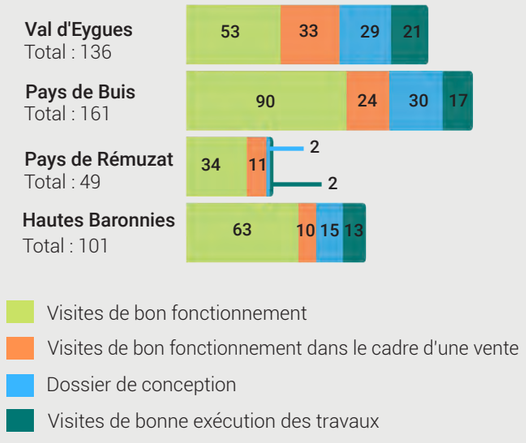
Cette compétence communale transférée préalablement aux Communautés de communes du Pays de Rémuzat, des Hautes Baronnies, du Pays de Buis et du Val d'Eygues, est, depuis le 1er janvier 2017, une compétence de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. La gestion du service a donc été harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi, par délibération n°138-2017 du 20 juin 2017 et n°135-2019 du 24 septembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le règlement de service du SPANC qui permet de définir les modalités de fonctionnement du service et les dispositions financières qui en découlent (instauration d'une redevance forfaitaire annuelle de 25 €). Il précise les responsabilités respectives entre les usagers et le SPANC, le déroulement des interventions du service pour l'exécution des missions de contrôle, et les obligations des propriétaires et du service y sont clairement indiquées.

NOMBRE D'INSTALLATIONS



VISITES ET RAPPORTS DE VISITES EFFECTUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBDP



Commission J

LES MISSIONS DU SPANC

1 LE DIAGNOSTIC ET LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

Ce contrôle est réalisé suivant une fréquence de 10 ans. Il permet de vérifier le bon fonctionnement du dispositif, constater les nuisances éventuelles, contrôler la destination des matières de vidange.

Le propriétaire doit tenir à la disposition du SPANC tout élément probant, document nécessaire ou utile à l'exercice du contrôle de diagnostic (plans de masse, dimensionnement, étude de sols, bordereaux de vidange, autorisation de rejet le cas échéant...).

Le contrôle périodique a pour objet de vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances. Il vise également à s'assurer que les opérations d'entretien sont régulièrement effectuées pour garantir le bon fonctionnement de l'installation. À la suite de ce diagnostic, le SPANC consigne les observations dans un rapport de visite et évalue les risques pour la santé et les risques de pollution de l'environnement.

2 LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Ces diagnostics sont demandés par les propriétaires ou par son représentant. Ces contrôles sont valables 3 ans dans le cadre d'une vente et sont soumis à une redevance ponctuelle de 100 €.

3 LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES ET/OU RÉHABILITÉES

Ce contrôle s'opère en amont de toute construction neuve ou de réhabilitation. L'objectif est de vérifier que le projet d'assainissement non collectif est conforme aux prescriptions techniques de l'arrêté du 27 avril 2012 et adapté à la nature du sol, aux contraintes et aux besoins de l'usager en fonction de l'étude de sol (application de l'article L2224-8 CGCT)

Le SPANC intervient donc sur chaque demande d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux...) impliquant la mise en place ou la réhabilitation d'un dispositif ANC.

Une étude de sols est nécessaire pour que l'installation fonctionne efficacement et de manière durable car le dimensionnement d'une installation dépend des caractéristiques du sol (perméabilité), des caractéristiques de l'habitation (nombre de pièces principales), des caractéristiques environnementales et sanitaires (forage, inondabilité, captage public, pente, surface disponible...).

Le contrôle s'opère en deux phases : Le contrôle de conception et d'implantation du projet et tarifs en vigueur le contrôle de bonne exécution des travaux.

Ces contrôles sont soumis à une redevance ponctuelle de 140 € dans le cadre d'une demande de permis pour la création d'un logement. Dans le cadre d'une réhabilitation, cette prestation est incluse dans la redevance forfaitaire annualisée.

Permanences 2021

Le SPANC de la CCBDP a une mission d'information au sujet de l'assainissement non collectif et **assure également une permanence** pour accompagner, conseiller et répondre aux différentes problématiques liées à l'assainissement non collectif des usagers du territoire.

Les lundis : à Nyons (siège de la CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Val d'Eygues et de Rémuzat.

Les jeudis : à Buis-les-Baronnies (antenne CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.

Tarifs 2021 en vigueur

SOCIAL

Commission K1 :
Politique territoriale Petite Enfance – Social

Commission L :
Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée – Contrat Local de Santé



Commission K1

Pascale ROCHAS

Vice-Présidente déléguée à Politique territoriale Petite Enfance – Social

Conseillère Départementale

Conseillère Municipale de la Mairie de Buis-les-Baronnies



Commission L :

Eric RICHARD

Vice-Président délégué Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée Contrat Local de Santé

Maire d'Aubres

Commission K



108 places
en crèche

107 places
en accueil individuel

70 places
en ALSH

Petite Enfance

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale accompagne le mode de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire appuyé par un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

COORDINATION PETITE ENFANCE

La coordination Petite Enfance s'articule en priorité autour de la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques de la collectivité afin de redynamiser le territoire pour l'ensemble des modes d'accueil de la Petite Enfance quel que soit le mode de gestion et s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisation pluriannuelle 2019-2023 pour la réalisation des objectifs de la CCBDP. La CTG est le fil conducteur des politiques sociales avec la CAF sur plusieurs axes, (accès aux droits et inclusion numérique – Enfance Jeunesse Petite Enfance – Parentalité – Animation de la vie sociale – Logement Habitat) en développant et soutenant l'offre dans ces champs d'intervention.

Bilan 2021

Cette année 2021, comme 2020, reste marquée par la crise sanitaire demandant à l'ensemble des services de la CCBDP de s'adapter à la situation. Les structures d'accueil du jeune enfant, accompagnées par la PMI de la Drôme, sont restées vigilantes en cette période compliquée et ont maintenu les accueils ouverts.

Pendant cette période de pandémie, les missions de coordination ont essentiellement eu pour objectifs de :

- accompagner l'ensemble des structures et veiller à répondre à l'accueil des enfants sur l'ensemble du territoire;
- maintenir l'animation du réseau des professionnels de la Petite Enfance (en présentiel ou visioconférence);
- de mettre en place des plans de continuité de service afin de poursuivre l'accueil des jeunes enfants en s'assurant des conditions sanitaires adaptées et validées par les services de l'Etat;
- mettre en place une veille sanitaire régulièrement actualisée en fonction des consignes et recommandations nationales.

Les actions en cours

- Animation du réseau Petite-Enfance,
- Travail autour du livre et du jeu avec l'association Mistigri.
- Information / Formation Accueil enfant porteur de handicap.

Commission K

- Réactualisation du Portrait social du territoire (analyses données démographiques,).
- Dispositif AVIP (Association d'Insertion Professionnelle des crèches) , dans les crèches en gestion directe (élargi au territoire en 2023/24).
- Le déploiement du Portail Famille pour les structures intercommunales et activation de liens pour accès aux accueils associatifs (en cours).

LES STRUCTURES DU TERRITOIRE

Val d'Eygues

Multi Accueil "**Les Petits Lutins**" Nyons
Accueil de loisirs "**Les P'tits Bouts**" Nyons
Multi-accueil "**Côté Soleil**" - Mirabel-aux-Baronnies
Micro-crèche "**A petit pas**" Les Pilles
Relais d'Assistance Maternelle **(RAM)**
Lieu d'Accueil Enfants Parents **(LAEP)**

Pays de Buis

Multi Accueil "**Les Souris Vertes**"

Pays de Rémuzat

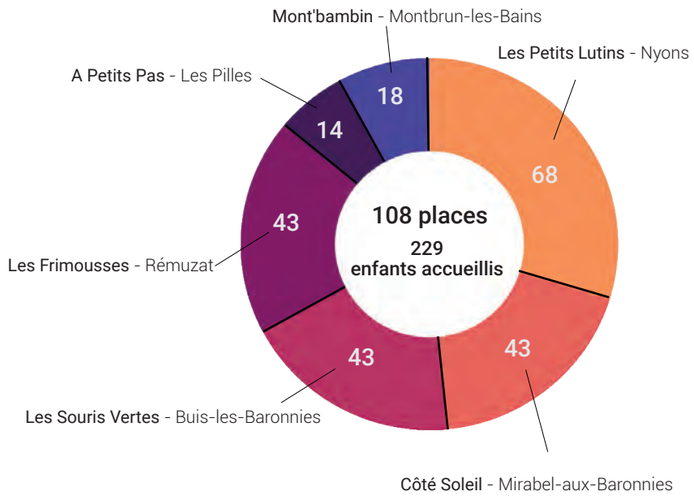
Multi Accueil "**Les Frimousses**"

Hautes Baronnies

Micro-crèche "**Mont'Bambin**" Montbrun-les-Bains

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE DANS LES STRUCTURES DU TERRITOIRE 2021

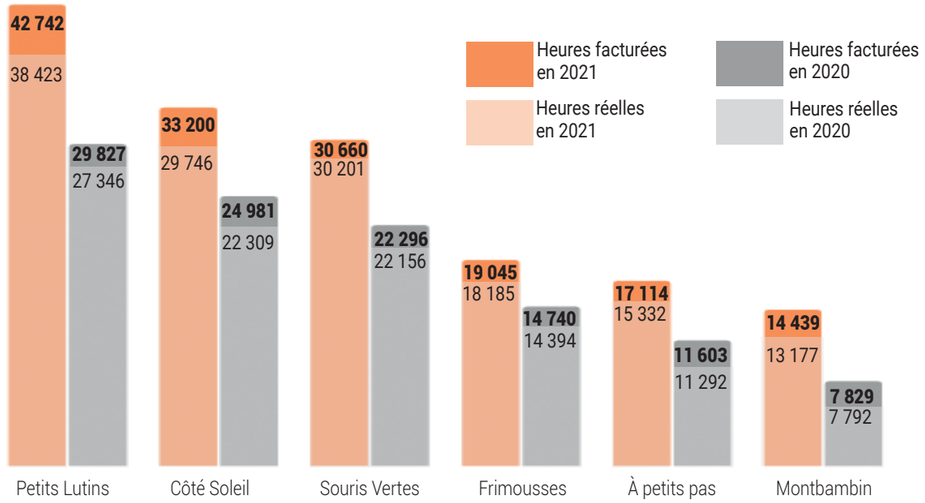




Accueil de Loisirs les P'tits Bouts - Nyons : **70 places , 183 enfants** de 3/6 ans inscrits en 2021
Mutuelle Petite Enfance - **131 places**, 34 assistantes maternelles en activité, soit **200 enfants** accueillis.

Commission K

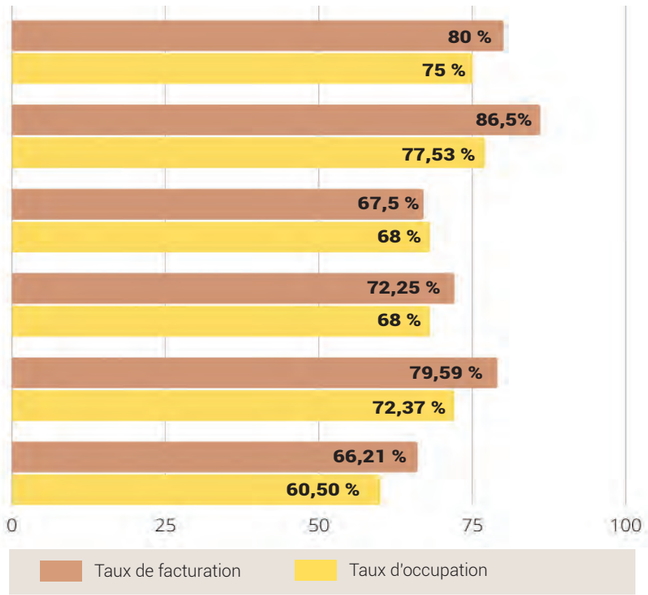
BILAN D'ACTIVITÉ 2021



COÛTS / PLACE

83,80 €	Petits Lutins
81,62 €	Côté Soleil
70,70 €	Souris Vertes
66,24 €	Frimousses
72,15 €	À petits pas
60,34 €	Montbambin

BILAN DES TAUX DE FACTURATION ET D'OCCUPATION 2021



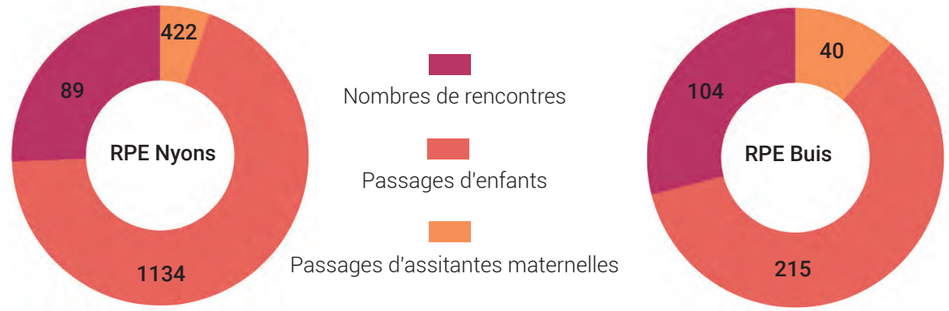
Commission K

LES SERVICES DE LA MUTUELLE PETITE ENFANCE se déroulent sur le territoire du Val d'Eygues et le territoire du Pays de Buis :

Ce service s'adresse aux Assistantes maternelles du territoire et des familles procède à des rencontres, des échanges accompagne les professionnelles dans leurs démarches de demande d'agrément auprès de la PMI, facilite leurs démarches administratives, propose des formations ...

- **Relais Petite Enfance (RPE)**
- **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**
- **Service de Gestion**
- **Allocations différentielles**

FRÉQUENTATION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



45 assistantes maternelles agréées
33 assistantes maternelles agréées en activité



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Amplitudes d'ouverture annuelle
342 heures réalisées
dont 357 d'ouverture au public

Nombre de familles utilisatrices
105 familles (dont 67 nouveaux)

Nombre d'enfants concernés
127 enfants (dont 78 nouveaux)

Perspectives 2022

- **Une offre à construire** sur le bassin de vie de Séderon.
  Des bâtiments à fort potentiel (ALSH les P'tits Bouts, Nyons)
- **Des compétences à valoriser** (puériculture, EJE...).
- **Des opportunités de financement relativement importantes** (notamment CAF, jusqu'à 80 % sur projet investissement, 60 % sur le fonctionnement).
- **Une nouvelle organisation au sein du Pôle** qui permet d'optimiser et d'accompagner le développement.
- **Projet de jardin d'enfants**

Commission L



Service Enfance – Jeunesse Animation territoriale

La compétence Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale de la CCBDP est définie d'intérêt communautaire et regroupe :

- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) enfance qui accueillent des enfants de 4 -12 ans
- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) jeunesse qui accueillent des enfants de 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.),
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé),
- La coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, la Communauté met en œuvre, en matière d'animation territoriale, une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) et un projet Leader de mutualisation culturelle.
Ces compétences et actions intercommunales sont conduites par la commission L, présidée par Éric RICHARD, Vice-Président à la CCBDP.

POUR MENER À BIEN SA POLITIQUE LA CCBDP A CONTRACTUALISÉ AVEC :

▶ La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre
• **Du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :** prestations versées pour les multi-accueils et les ALSH et coordination du CEJ,
• **De la Prestation de service (PS) Jeunes** pour l'Animation de Proximité
• **De la CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle)**
À noter, la signature fin 2019 de la CTG (Convention Territoriale Globale) permet à la CAF de positionner la CCBDP comme co-animateur local de la politique sociale en lien avec ses compétences.
La crise sanitaire n'a pas permis de déployer ce dispositif d'animation, de cohésion et cohérence territoriale. Des ateliers ont été prévus courant septembre 2021 pour faire un point d'étape et évaluer l'impact du COVID sur le territoire avec les acteurs locaux.

▶ Le Département de la Drôme dans le cadre d'une double convention : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

▶ La CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle) fait l'objet d'une contractualisation avec : l'Etat (Préfet), la DRAC, la Région, le Département de la Drôme, le Ministère de l'Education Nationale, la CAF et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Ces contractualisations permettent :
• de piloter une politique ambitieuse et innovante,
• de faire cofinancer environ 50% des actions Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale du territoire.

Commission L



La Coordination Enfance -Jeunesse

Pendant de nombreuses années, la coordination Enfance/Jeunesse était assurée par le responsable du service Enfance-Jeunesse.

Depuis 2021, l'organisation en Pôle Petite Enfance/Enfance -Jeunesse, l'Animation Territorale CTEAC a mis en évidence la nécessité d'un recrutement dédié exclusivement à la coordination Enfance Jeunesse. Recrutement en cours.

La Compétence Enfance

Cette compétence concerne exclusivement les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal (4 à 12 ans)
L'ALSH est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés.
Il accueille les enfants, pendant leur temps libre (hors temps scolaires).
Il propose des activités de loisirs à des enfants âgés de 3 à 13 ans. Pour les plus jeunes, il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, et pour les adolescents, c'est un espace de socialisation hors du cadre familial.

L'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFD, BAFA...) et fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité (ex : accompagnateur montagne, moniteur de ski, de voile, de VTT, arts plastiques, théâtre, musique...).

L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'approprier leur environnement quotidien et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...

Le centre de loisirs accueille des enfants de manière régulière les mercredis, parfois les samedis, et pendant les vacances scolaires.

L'Enfance est une compétence intercommunale. La CCBDP gère en direct certains services et soutient des initiatives qui relèvent de sa compétence et sont portées notamment par les associations locales.

Commission L

Le contexte sanitaire a fortement impacté la fréquentation et l'organisation dans ces accueils en 2020 et 2021 (fermetures, service minimum, effectifs restreints…).

LES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE DE LA CCBDP



LES GUARDS - NYONS ▸ 5-13 ans

267 enfants inscrits :
- 30 enfants les mercredis
- 45 pendant les petites vacances
- 70 enfants l'été dont quasiment 90 % du bassin de vie de Nyons.

La baisse des effectifs 2021 est estimée à 30 % par rapport à 2019 (service minimum, fermeture, mais aussi crainte des parents, nouvelles habitudes, autres solutions…). Elle est cependant supérieure à 2020 de 12 %



LES PETITS LOUPS - SÉDERON/MONTBRUN ▸ 5-11 ans

79 enfants inscrits
Fréquentation moyenne pendant les vacances : 30 enfants
- dont 37 % du bassin de Séderon
- 40 % du bassin de Montbrun-les-Bains
- 17 % du bassin de Barret sur Méouge
- 6 % extérieurs.

LES ACCUEILS DE LOISIRS EN GESTION DÉLÉGUÉE (conventions associations)

LE CHAT BOTTÉ - BUIS-LES-BARONNIES ▸ 3-11 ans

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies.
Accueil jusqu'à 45 enfants les mercredis, petites vacances scolaires, et vacances d'été.
90% des effectifs sont du territoire de la CCBDP, dont 60 % de Buis.

LE CENTRE DE LOISIRS - LA-MOTTE-CHALANCON ▸ 6-12 ans

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ».

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Accueil 30 enfants dont 20 % de Rémuzat.

Commission L



La Compétence Jeunesse

La compétence Jeunesse intercommunale couvre l'ensemble du territoire et est définie par l'intérêt communautaire.

Pour l'intercommunalité, cette compétence recouvre :
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé),
- Les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons).
- La Coordination Enfance-Jeunesse

Par ailleurs :
- La ville de Nyons pilote directement son service jeunesse qui propose des animations, un accueil et des activités de loisirs sur la commune.
- La commune de Buis-les-Baronnies anime un Point Information Jeunesse.

Ces deux initiatives sont conduites en lien avec les professionnels de la CCBDP.

SASÉ : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

Les interventions des éducateurs et animateurs se déclinent sous différentes formes :
- La présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse),
- Les actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires /extrascolaires),
- Le travail en réseau partenarial.

Ces interventions permettent de créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnements.

Accompagnement social :
- 67 en prévention spécialisée
- 12 en animations sociales *(dont 42 % du bassin de Nyons, 31 % du bassin de Buis, 26 % extérieurs)*

Actions collectives :
- **Sorties** (Marseille, Cassis, Montpellier) : participation de 17 jeunes
- **Animations sportives** (gymnase à Buis) : accueil de 12/15 jeunes/ séance
- **Soirées repas et jeux** : accueil par groupe de 5 jeunes : 40 au total
- **Echanges avec les lycéens**, avec l'infirmière et la vie scolaire (6 séances avec 15 jeunes / séance)
- **Les "Qu'en penses-tu? Qu'en pensent tes potes?"** : Au collège de Nyons avec le pôle médico-social : 20 participants/ séances

en 2021 le SASÉ a accompagné :

79 jeunes

et 5 actions collectives

45 % : 11-17 ans

55 % : 18-25 ans

Commission L

LES ALSH JEUNESSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



▶ **Planète Jeunes, basé à Buis-les-Baronnies**
En 2021 : 36 jeunes inscrits 52 % de Buis-les-Baronnies, 33 % du bassin de Buis, et 15 % extérieurs au territoire.

▶ **Section 2 Jeunes, basé à Séderon**
En 2021 : 29 jeunes inscrits, dont presque 60 % du bassin de Séderon, 20 % de Montbrun-les-Bains, 10 % de Saint-Auban-sur-Ouvèze, et 10 % des territoires voisins.

ANIMATION TERRITORIALE

CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

Les Actions d'Éducation Artistique et Culturelle en milieu scolaire 2020/2021 :

77 élèves, 4 écoles : Rémuzat, Séderon, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze et Sahune. 5 ateliers co-réalisés par la Cie KXKM et Sabine Begnis, céramiste

▶ Arpentage – Tout Public : rencontres habitants et récolte de bribes d'imaginaires. Tournage vidéo et témoignages en rapport au sauvage, aux peurs, aux paysages, avec les adolescents et adultes dans les villages de Rémuzat, Séderon et Mévouillon, MARPA de Rémuzat,
▶ « Récolte de peurs » avec les habitants et les élèves des écoles de Séderon et de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze

« Tournée Mondiale des Baronnies » du 9 au 12 juin 2021, à S**ainte-Jalle, Mévouillon, Rémuzat et Buis-les-Baronnies** et des associations locales.
Présentation de l'exposition et du spectacle créé par KompleX KapharnaüM avec les habitants.
Près de 1 000 spectateurs au total.

L'APPEL À PROJETS « CULTURES EN BARONNIES » POUR 2020-2021

5 PROJETS RETENUS

- **L'AASHN (Curnier)**, « Les Rencontres de boîtes » : ateliers théâtre jeunes et adultes sur le thème de l'exil - compagnie Kumulus
- **L'association « Contes et Rencontres»** (Vinsobres), « Babel / Des contes plein la bouche »
- **L'association « Noonsi Production »** (Montbrun), « Prend ton clip et tes claps » : ateliers vidéo jeunes et adultes - réalisation du clip
- **L'association « Intervalle »** (Buis), « C'est Pas du Luxe » : ateliers d'arts plastiques auprès des personnes en situation de précarité
- **L'association « Editions des Lisières »** (Sainte Jalle), « En Lisières » : programmation itinérante d'ateliers lectures de poésie avec différents publics (MARPA Rémuzat, Associations d'insertion Nyons et Buis – Divers auteurs …)

Commission L

▶ **CTEAC - Ouverture de la Saison #7**

Une semaine de résidence de création -médiation de la Cie KompleX KapharnaüM du 29 septembre au 3 octobre 2021, à la salle de Fêtes de Bésignan.

Le prêt de parcelles et véhicules agricoles par les agriculteurs de la Vallée de l'Ennuyé, leur implication dans l'organisation de l'évènement et leur participation au spectacle (figuration et ingénierie technique).

Le prêt de véhicules et de moyens matériels par les habitants (déroulement des parades et ingénierie technique)

Cet événement a rassemblé environ **630 personnes**, sur les différents temps (ateliers, parades, montage…) dont plus de **110 enfants des écoles de Rémuzat, Sahune, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze et Séderon.**





Perspectives 2022

- 2 principaux axes de travail :
  l'éducation Artistique et Culturelle
  le développement culturel et structuration



Service Portage de repas

Territoire des Hautes Baronnies et Haute Ouvèze

Dépenses
24 598,82 €

Recettes
3 834,54 €

Reste à charge à la CCBDP
20 736,78 €

5 000 km
parcourus chaque mois pour la livraison des repas

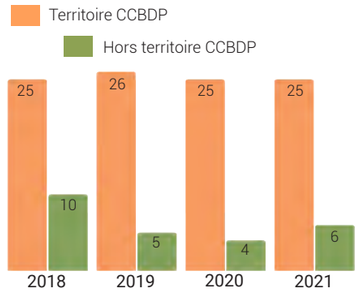
11,10 € le repas
10 € le repas facturé directement par le restaurateur
+ 1,10 € la livraison par la CCBDP

Le service de Portage de repas, service destiné à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, est rattaché au territoire des Hautes Baronnies, de la Haute Ouvèze mais peut également concerné des usagers des communes limitrophes en partenariat et en accord avec les communes concernées.

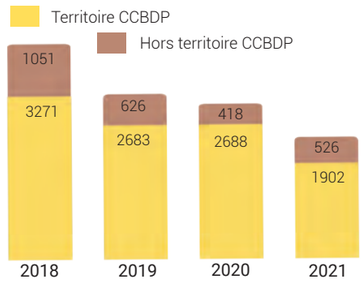
Depuis le 1er avril 2021, l'Auberge de «La Forge» à Mévouillon, est l'unique professionnel du territoire, qui s'est proposé pour la confection des repas pour ce service avec un engagement de 3 ans.

La Communauté de communes a mis en place son Plan de Maîtrise de Sanitaire afin de garantir un service de qualité en terme d'hygiène alimentaire, l'agent en charge de la livraison a été formée en matière d'hygiène et dispose désormais de la formation HACCP. (Hazard Analysis Critical Control Point) Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise. Il s'agit de méthodes préventives visant à garantir la sécurité alimentaire des consommateurs.

Un véhicule réfrigéré du parc automobile de la CCBDP permet la livraison des repas dans le respect des températures des plats. Les repas sont confectionnés en liaison froide.



Evolution du nombre d'usagers



Evolution du nombre des livraisons



Transport

Le Service Transport est conventionné avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en 2025.

Afin de faciliter la gestion, les services régionaux ont équipé tous les véhicules d'un système de billettique électronique.

Le paiement des places utilisateurs se fait via ce système, il est également utilisé pour remonter les dysfonctionnements vers les services régionaux.

TRANSPORT SCOLAIRE

LIGNE MÉVOUILLON – CARPENTRAS

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est compétente en matière de transport sur le territoire des Hautes Baronnies, notamment une ligne scolaire Mévouillon -Carprentras pour les élèves du secondaire utilisant ce moyen de transport.

Fréquence : le départ se fait tous les lundis en période scolaire.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 6 étudiants ont utilisé ce service : 3 lycéens au Lycée JH Fabre à Carpentras – 1 au Lycée St Joseph à Carpentras et 2 au Lycée Professionnel Eguilles à Vedène.

Les demandes de transport se font via le site internet de la Région :
www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

Fonctionnement

Dépenses
36 689.79 €
Recettes
39 533.21 €

Investissement

Dépenses
866.07 €
Recettes
42 507.69 €

SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITÉ

MÉVOUILLON - LARAGNE (40 KM)

Ce service permet aux personnes en difficulté de mobilité de se déplacer pour des rendez-vous médicaux, pour effectuer des achats, se rendre au marché de Laragne.

Fréquence : tous les mardis et jeudis.

La fréquentation est aléatoire, environ une dizaine de personnes utilisent ce service qui néanmoins reste très important pour les citoyens de ce bassin de vie. C'est un service qui facilite la vie locale.

BILAN & PERSPECTIVE

MOT DU PRÉSIDENT



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
1er adjoint à la mairie de Nyons

2021 sous le signe de l'Espoir et de l'engagement Budgétaire.

Une année budgétaire cruciale et déterminante pour apporter à la CCBDP une pérennité budgétaire minimale au regard des compétences exercées et confiées de par la fusion de 2017 et celles qui lui sont, au fil des ans, dévolues par l'administration d'État à travers les lois, la réglementation et les décrets.

Il est important de saluer et de remercier l'ensemble des Élus Communautaires pour leur confiance et leurs engagements, d'autant que, plus de 65% des membres du Conseil communautaire ont été renouvelés lors des élections de juillet 2020.

L'ensemble des élus du Comité Exécutif et moi-même, essayons d'œuvrer collectivement et sans cesse au bon fonctionnement et à la bonne articulation du Bloc Communal et des habitants de notre territoire.

2021 a été marquée par cette terrible nuit du 7 au 8 avril, où nos Baronnies ont subi cette terrible gelée noire, tragique et dévastatrice, qui a touché les arboriculteurs, viticulteurs, et agriculteurs. Pour l'abricot, c'était donc la 5e année consécutive !

Le 18 septembre 2021, nous avons mis en place et tenu la première assemblée de la Conférence des Maires sous la présidence de Michel GREGOIRE, 1er Vice-Président de la Communauté de commune, délégué à cette Conférence.
Cette matinée de travail a lancé officiellement la démarche d'élaboration du Projet de Territoire 2021-2031 de notre Communauté. Ce projet est un enjeu clé et déterminant pour l'avenir de notre territoire, de nos communes et de leurs habitants. Il doit se bâtir dans le respect des Communes et être l'expression du Bloc Communal dans une franche et véritable co-production entre les Communes et la Communauté.
Bien entendu, les 2 communes bourgs centres identifiées et reconnues par l'État dans le processus « Petite Ville de Demain » ; Nyons et Buis-les-Baronnies, lors du Conseil communautaire du 30 mars 2021, ont un rôle structurant et déterminant, que nous devons prendre en compte dans nos réflexions et nos travaux.
Ce Projet de Territoire devra répondre et nourrir le CRTE « Contrat de Relance et Transition Ecologique » qui est proposé par l'État. Ce contrat a vocation à accélérer la relance et nous permettre d'accompagner la Transition Ecologique, démographique, numérique et économique auquel nous devons faire face, dans une dynamique de Cohésion Territoriale collective et solidaire.

En parallèle, comme nous le trace la loi du 17 août 2015 et l'arrêté au 4 août 2016, et dans le cadre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), nous poursuivons nos travaux et notre démarche d'élaboration du **PCAET** (**Plan Climat Air Energie Territorial**) des Baronnies en Drôme Provençale.
Nous entrons désormais dans la phase finale de stratégie territoriale, qui va nous mener à bâtir un plan d'actions partagées et qui sera accompagné d'un dispositif suivi-évaluation.
Nous poursuivons également nos travaux dans le cadre de la loi **Mobilité,** et en partenariat avec la Région, sur l'élaboration du **Schéma des Mobilités Durables** qui doit coller au mieux aux réalités efficientes des besoins de l'ensemble des usagers du territoire, dans un espace de Vie Rural et Trans-Départemental.
Enfin, nous avons dû mettre en place et organiser le **Service Public de Performance Energétique de l'Habitat** (**SPPEH**), dont l'animation est confiée au CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement de l'Energie Renouvelable) reconnu membre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer sur la Rénovation Énergétique).
Nous avons par ailleurs lancer le **Diagnostic Habitat** du territoire comme cela était identifié dans nos statuts et qui se trouve être un élément structurel du **Projet de Territoire**.

2022 doit être une Année Intense, Fondamentale et Structurante.

▶ En ce qui concerne **l'Aménagement du territoire,** nous devons poursuivre les diagnostics et les études concernant l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Rhône Provence Baronnies avec en filigrane la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et son application territoriale; les travaux pour bâtir notre Projet collectif du Territoire et qui doivent être corrélés avec ceux du SCoT, car il est indispensable, comme nous avons pu déjà l'évoquer, d'être unis, soudés, solidaires et collectifs pour sauvegarder au mieux nos enjeux territoriaux au cœur du SCoT.
Nous devons également définir un Schéma des Mobilités Durables et finaliser notre PCAET qui, je le rappelle, doit être compatible avec le SRADDET mais dont les objectifs doivent être réadaptés aux spécificités de notre Projet de Territoire et de ses communes tout en étant traduit au cœur du SCoT.
Le lancement d'une étude opérationnelle d'**Habitat** sera programmé en lien avec les deux communes classées Petites Villes de Demain, afin de déterminer deux opérations. La 1ère : revitalisation urbaine - la 2ème : revitalisation rurale sur l'ensemble du territoire.

Cela va devoir préfigurer le PLH (Programme Local de l'Habitat) de notre Territoire et soutenir les actions SPPEH et PIG.

▶ Pour les **Activités de Pleine Nature et Mobilité douce** : on note que l'arrivée d'un nouveau technicien va permettre de mettre en œuvre les dossiers et projets qui ont été présentés en délibération en 2021-2022 : Base Trail, Projet aménagement vélo route voie verte....

▶ En termes d'**Economie et développement,** il convient entre autres de poursuivre les accompagnements d'entreprises ainsi que les études indispensables pour la création de nouvelles zones d'activités (entre autres Buis et Nyons...) d'intérêt communautaire et d'accompagner des communes qui le souhaitent pour appréhender la potentialité et enjeux de zones mixtes communales ; poursuivre également les aides aux commerces et l'artisanat.
Il convient aussi de conventionner avec la Chambre de Commerces et d'Industries et la Chambre des Métiers pour accompagner les artisans commerçants de poursuivre les travaux sur l'installation et la transmission en agriculture avec les partenaires privilégiés des différentes filières.
Et enfin d'engager la démarche d'attractivité en lien avec le Projet de Territoire en s'intégrant également à la démarche départementale « Drôme C'est ma Nature ».
Nous nous devons également, avec l'ensemble des différents partenaires institutionnels et autres, d'établir une méthode pour élaborer un état des lieux de notre Territoire en termes d'emplois, chômage et formation.

▶ Concernant le **Tourisme et le développement touristique**, nos objectifs sont entre autres : la mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme ainsi que la poursuite et le développement de la promotion Drôme Provençale ; candidater au Label Famille Plus ; le lancement d'une étude stratégique et un travail prospectif « Eau et Tourisme », en effet miroir avec le changement climatique ; s'investir et accompagner, en termes d'ingénierie, des opérations touristiques en accord avec les acteurs et à l'écoute des communes. Par exemples : la réhabilitation et le développement de la Maison des Vautours à Rémuzat, ou bien renforcer, développer et dynamiser la thématique Bien-Être et Thermalisme aux côtés de la commune de Montbrun-les-Bains et avec les différents partenaires.

▶ En matière de **Mutualisation**, il convient de s'assurer que ce qui a été mis en place fonctionne et corresponde aux attentes afin d'amener, s'il en est nécessaire, des évolutions, et être à l'écoute de l'ensemble des communes pour apprécier ensemble les différents types et, après analyse, en approuver les enjeux.

▶ En ce qui concerne la **Voirie**, nous avons engagé l'autofinancement complet comme prévu et appliqué en 2019.
S'ajoute à cela l'engagement et le déploiement de **la Fibre optique avec ADN** (Ardèche-Drôme Numérique), le paiement de nos acomptes conformément au plan prévu et énoncé le 29 juin 2021, Avenant numéro 3, conventions 772 200€, pour environ 3 450 prises, l'appréciation des résultats de l'audit entrepris et l'impact sur notre territoire, la poursuite de la tenue de nos engagements financiers conformément au plan de financement.
Il conviendra d'organiser une réunion pour faire le point sur le développement et la mise en place de la fibre pour les entreprises, les professionnels.

▶ Au sujet de la **compétence GEMAPI,** nous avons réintégré une technicienne ingénieure en charge des missions de coordination, COTECH/PIL, composé de l'ensemble des élus délégués dans les 4 syndicats afin de suivre, analyser, et accompagner, car les enjeux à court et moyen terme risquent d'être très lourds en termes de finance.

▶ A propos du **SPANC / IRRIGATION, de l'Eau et assainissement, contrats ZRR** : avec le Vice-Président, nous avons sollicité le Département pour mettre en place une forme de substitution à ceux qui avaient engagé l'Agence de l'Eau sur les réhabilitations des installations d'Assainissement Non collectifs (ANC) et qu'elle a stoppé, sans oublier la mise en place et la gestion du Contrat dit ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) dans une démarche de mutualisation. Le Conseil communautaire, a, par ailleurs, délibéré sur le principe d'une convention avec une communauté de communes voisine afin de traiter les contrôles sur les diagnostics ventes.
Bien entendu, cela se réalise d'une part dans le bon esprit, la confiance, et l'identité de chaque communauté, et d'autre part, dans le cadre volontariste d'une relation que nous espérons bâtir sur l'engagement et le respect réciproque.
Par ailleurs, 2022 devrait voir la traduction stratégique du projet de développement du schéma d'irrigation en Sud Drôme et Vaucluse.

▶ Et pour finir, une présentation détaillée des orientations **Petite Enfance et Enfance Jeunesse** a été effectuée au Conseil communautaire du 1er mars 2022.

La ***Petite Enfance*** : revalorisation significative des grilles indiciaires du secteur de la Petite Enfance, développement du Réseau Petite-Enfance ; travail réalisé autour du livre et du jeu ; formation Accueil enfant porteur de handicap; déploiement du Portail Familles ; une amélioration incontestable des services pour les familles et les équipes; réactualisation du Portrait social du territoire (analyse données démographiques…) ; dispositif AVIP dans les crèches en gestion directe (élargi au territoire en 2023/24) ; programmation de dépenses d'investissements envisagée en lien avec la CAF et subventionnée à hauteur de 50 % à 80% ; projet de la Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et une stabilité des coûts de gestion sur les structures régies en gestion déléguée.

L'***Enfance Jeunesse*** : poursuite et accompagnement des actions existantes ; accueil de loisirs : expérimentation les mercredis, lancement Accueil Jeunes à Buis-les-Baronnies et Séderon, déploiement du Portail Familles ; l'équipe du SASé (Service d'Accompagnement Socio-éducatif) enfin au complet avec 4 agents ; recherche d'un coordinateur Enfance Jeunes, réalisation d'un diagnostic Jeunesse (participatif) avec les jeunes en lien avec le Projet de Territoire ; aide à la formation BAFA/BAFD, réflexion sur un projet de développement culturel en lien avec un Projet de Territoire ; mise en place d'un pilotage du pôle et coopération de la CTG, poursuite des conventionnements de partenariat avec les associations gestionnaires.

Tout cela doit naturellement se mener dans l'Unité, la Solidarité, l'Engagement et le Respect, valeurs humaines fondamentales pour assume et assurer notre engagement individuel et collectif d'Élus aux services du bloc communal et de citoyens des Baronnies en Drôme Provençale.

Bien respectueusement,

Thierry Dayre
Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

LISTE DES COMMUNES ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Année 2021

Marc HAMARD	**ARPAVON**
Eric RICHARD	**AUBRES**
Annie FEUILLAS	**AULAN**
Lionel FOUGERAS	**BALLONS**
Ginès ACHAT	**BARRET DE LIOURE**
Christian THIRIOT	**BEAUVOISIN**
François GROSS	**BELLECOMBE – TARENDOL**
Daniel CHARRASSE	**BENIVAY – OLLON**
José FERNANDES	**BESIGNAN**
Sébastien BERNARD	**BUIS LES BARONNIES**
Philippe CAHN	**CHATEAUNEUF DE BORDETTE**
Jean-Michel LAGET	**CHAUDEBONNE**
Sébastien ROUSTAN	**CHAUVAC LAUX MONTAUX**
Jean-Claude BRUS	**CONDORCET**
Yoann GRONCHI	**CORNILLAC**
Denis CONIL	**CORNILLON SUR L'OULE**
Patrick LEDOUX	**CURNIER**
Georges ROMEO	**EYGALAYES**
Gérard TRUPHEMUS	**EYGALIERS**
Sébastien DUPOUX	**EYROLES**
André MATHIEU	**IZON LA BRUISSE**
Pascal CIRER-METHEL	**LA CHARCE**
Jérôme BOMPARD	**LA PENNE SUR OUVEZE**
Michel GREGOIRE	**LA ROCHE SUR LE BUIS**
Jean-Marc PELACUER	**LA ROCHETTE DU BUIS**
Lionel ESTEVE	**LE POET EN PERCIP**
Monique BALDUCHI	**LE POET SIGILLAT**
Brigitte DUC	**LEMPS**
Philippe LEDESERT	**LES PILLES**
Augustin CLEMENT	**MERINDOL LES OLIVIERS**
Odile TACUSSEL	**MEVOUILLON**
Christian CORNILLAC	**MIRABEL AUX BARONNIES**
Gérard COUPON	**MONTAUBAN SUR L'OUVEZE**
Stéphane DECONINCK	**MONTAULIEU**
Didier GILLET	**MONTBRUN LES BAINS**
Sylvie GARNERO	**MONTFERRAND LA FARE**
Géraud BONTOUX	**MONTGUERS**
Christian BARTHEYE	**MONTREAL LES SOURCES**
Pierre COMBES	**NYONS**
Mireille QUARLIN	**PELONNE**
Serge ROUX	**PIEGON**
Gilles RAVOUX	**PIERRELONGUE**
Louis AICARDI	**PLAISIANS**
Gilbert MORIN	**POMMEROL**
Alan PUSTOCH	**PROPIAC**
Martial BONNEFOY	**REILHANETTE**
Olivier SALIN	**REMUZAT**
Annelise FAREL	**RIOMS**
Jean-Louis NICOLAS	**ROCHEBRUNE**
Didier GIREN	**ROUSSIEUX**
Marc BOMPARD	**SAHUNE**
Véronique CHAUVET	**SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE**
Fabienne BARBANSON	**SAINT FERREOL TRENTE PAS**
Jean GARCIA	**SAINT MAURICE SUR EYGUES**
Alain LABROT	**SAINT MAY**
Christelle RUYSSCHAERT	**SAINT SAUVEUR GOUVERNET**
Nadège RANCON	**SAINTE JALLE**
Alain FRACHINOUS	**SEDERON**
Muriel BREDY	**STE EUPHEMIE SUR OUVEZE**
Janine AMAR	**VALOUSE**
Alexandre PENIGAUT	**VENTEROL**
Claude BAS	**VERCLAUSE**
Gérard PEZ	**VERCOIRAN**
Alain NICOLAS	**VERS SUR MEOUGE**
Jason DUQUENOY	**VILLEFRANCHE LE CHATEAU**
Jacques NIVON	**VILLEPERDRIX**
Claude SOMAGLINO	**VINSOBRES**

Baronnies
en drôme provençale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Au siège social à Nyons
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h
Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires

À l'antenne de Buis-les-Baronnies
Permanences uniquement
sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social
170 Rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies
19 Boulevard Aristide Briand
26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent comptent au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Création graphique : FUZZDESIGN – Mise en page : CCBDP– Crédits photos : CCBDP / R.PAYA / UNSPLASH.COM / L. PASCALE/ MASTER1305 / RAWPIXEL / M.MECHINEAU /J. DAMASE AUVERGNE RHÔNE ALPES TOURISME / A.P. ROSADO/ FREEPIK . Imprimé à 100 ex par Press Vectors.